

MINISTERE DE LA JUSTICE
DIRECTION DES AFFAIRES CIVILES ET DU SCEAU
CELLULE ETUDES ET RECHERCHES

**STATISTIQUE
SUR
LA PROFESSION D'AVOCAT**

Situation au 1^{er} janvier 2006

OCTOBRE 2006 - Caroline MOREAU -

STATISTIQUE SUR LA PROFESSION D'AVOCAT

Situation au 1^{er} janvier 2006

TABLE DES MATIERES

1.	NOMBRE D'AVOCATS AU 1^{er} JANVIER 2006	4
1.1	Les avocats inscrits au barreau.....	4
1.2	Nombre d'avocats pour 100 000 habitants.....	7
1.3	Proportion de femmes.....	9
1.4	Evolution 2005-2006 du nombre d'avocats.....	12
1.5	Les avocats honoraires.....	14
2.	LES MODES D'EXERCICE	15
2.1	Avocats inscrits au tableau.....	15
2.2	Avocats inscrits sur la liste du stage.....	19
3.	LES GROUPEMENTS D'EXERCICE	22
4.	LES SOCIETES DE PARTICIPATIONS FINANCIERES DE PROFESSION LIBERALE	25
5.	LES MENTIONS DE SPECIALISATION	25
5.1	La répartition géographique des mentions de spécialisation.....	25
5.2	La nature des mentions de spécialisation.....	26
5.3	Proportion d'avocats titulaires d'une mention de spécialisation.....	27
6.	LES AVOCATS ETRANGERS	40
6.1	La répartition géographique des avocats étrangers.....	40
6.2	Nationalité des avocats étrangers exerçant dans des barreaux français.....	41
6.3	Exercice de la profession d'avocat par les ressortissants des Etats membres de l'Union européenne selon qu'ils exercent sous le titre français d'avocat ou leur titre d'origine.....	44
7.	LES AVOCATS INSCRITS A UN BARREAU ETRANGER	44
8.	LES BUREAUX SECONDAIRES	45
	<i>ANNEXE 1 : Tableaux statistiques et cartes</i>	46
	<i>ANNEXE 2 : Source statistique</i>	144
	<i>ANNEXE 3 : Questionnaire 2006</i>	148

Au 1er janvier 2006, **45 818** avocats ont été recensés sur l'ensemble du territoire national – 38 149 sont inscrits au tableau (83,3%) et 7 669 sont inscrits sur la liste du stage (16,7%) -.

1. NOMBRE D'AVOCATS AU 1er JANVIER 2006

1.1 Les avocats inscrits au barreau

- **Quatre barreaux concentrent la moitié des avocats**

Avec près de 18 500 avocats, le barreau de Paris concentre à lui seul 40,3% de l'effectif total. Les trois barreaux suivants (Lyon, Nanterre et Marseille) totalisent 5 093 avocats (11,1%). Cet effectif, très inférieur à celui du barreau de Paris, témoigne de l'importance du poids de ce dernier dans l'ensemble -**Tableau 1**-.

Tableau 1
Nombre total d'avocats inscrits au tableau et sur la liste du stage
Quatorze barreaux concentrent les deux tiers des avocats

Barreau	Nombre total d'avocats au 1er janvier 2006	%	Cumul
TOTAL	45 818	100,0	
<i>dont :</i>			
PARIS	18 461	40,3	40,3
LYON	1 974	4,3	44,6
NANTERRE	1 679	3,7	48,3
MARSEILLE	1 440	3,1	51,4
TOULOUSE	982	2,1	53,6
BORDEAUX	918	2,0	55,6
NICE	817	1,8	57,3
LILLE	756	1,7	59,0
MONTPELLIER	710	1,5	60,5
STRASBOURG	644	1,4	61,9
VERSAILLES	566	1,2	63,2
NANTES	542	1,2	64,4
AIX-en-PROVENCE	538	1,2	65,5
GRASSE	479	1,0	66,6

Les statistiques détaillées sur le nombre d'avocats inscrits au tableau et sur la liste du stage par barreau et ressort de cour d'appel sont présentées en annexe 1 (tableaux A1a et A1b).

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2006-"

- **Une majorité de barreaux de petite taille**

Dans les deux tiers des barreaux, le nombre d'avocats est inférieur à cent (119 barreaux) et dans seulement treize barreaux, il est supérieur à cinq cents. Les écarts de taille sont considérables et varient de 18 461 pour le barreau de Paris à 8 pour celui de Lure - **Tableau 2** -.

Tableau 2
Répartition des barreaux selon leur taille au 1er janvier 2006

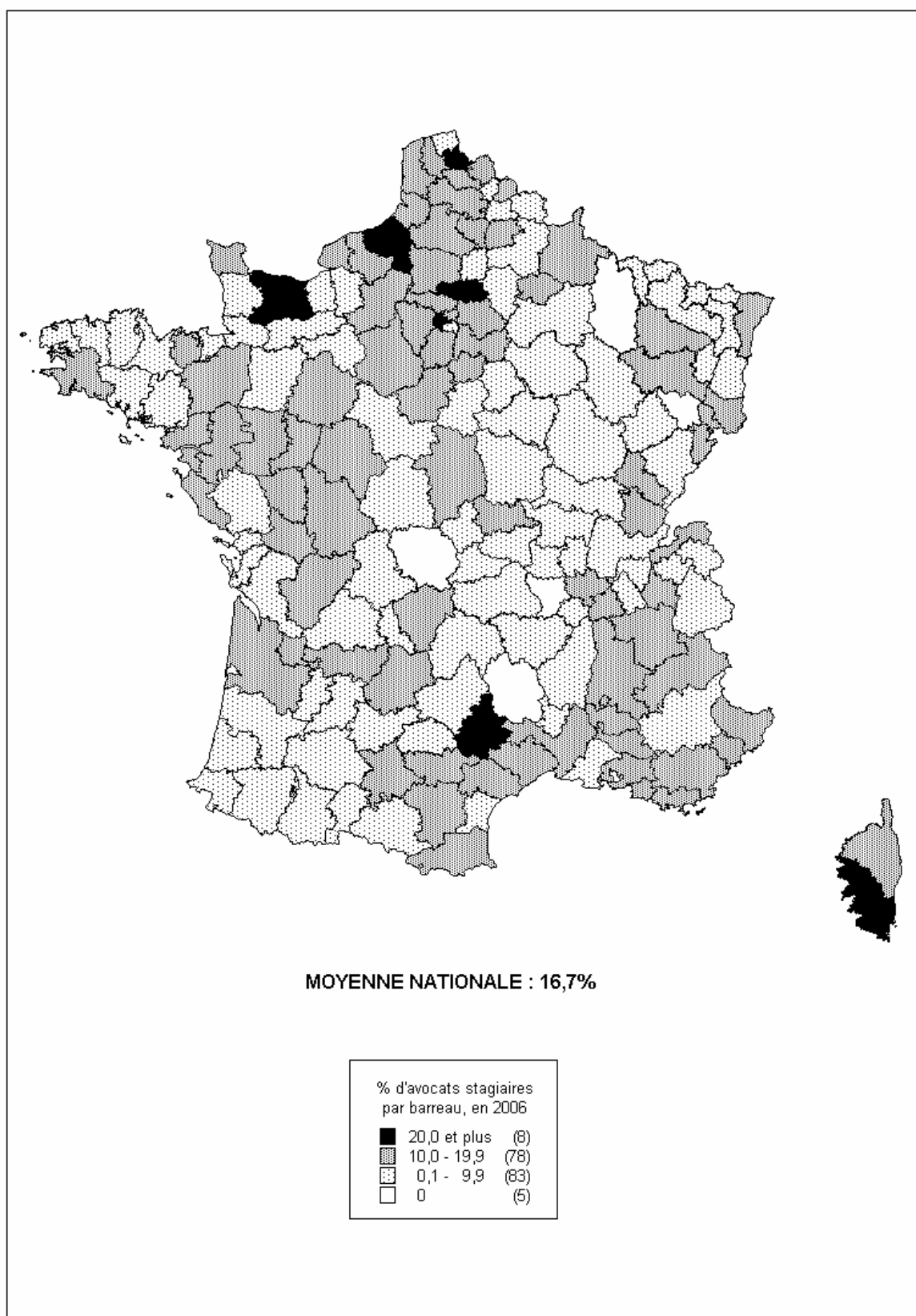
Taille des barreaux (nombre d'avocats)	Nombre de barreaux	%
TOTAL	181	100,0
Moins de 50	79	43,6
De 50 à 99	40	22,1
De 100 à 249	36	19,9
De 250 à 499	13	7,2
De 500 à 999	9	5,0
De 1 000 à 1 999	3	1,7
18 461 (PARIS)	1	0,6

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2006-"

- **La proportion d'avocats stagiaires varie d'un barreau à l'autre**

Des avocats stagiaires sont présents dans une grande majorité de barreaux, mais la part qu'ils représentent au sein de chacun d'entre eux varie de manière plus ou moins importante - **Figure 1** -. Cette part est en moyenne de 16,7% au niveau national, elle atteint un maximum devant les barreaux d'Hazebrouck (26,3%) et Paris (23,2%) et un minimum devant celui de Chalons en Champagne (2%). Seulement cinq barreaux ne dénombrent aucun avocat stagiaire, il s'agit de barreaux de petite taille regroupant moins de vingt cinq avocats (*voir annexe 1, tableau A1a*).

Figure 1 - Proportion d'avocats stagiaires par barreau (2006)



voir également Figure A1 en annexe 1, Proportion d'avocats stagiaires par *ressort de cour d'appel* (2006).

Par ailleurs, les avocats stagiaires sont concentrés sur un nombre relativement réduit de barreaux. Les trois quarts d'entre eux sont inscrits sur la liste du stage de onze barreaux, dont celui de Paris qui à lui seul en dénombre plus de la moitié (55,8%) - **Tableau 3** -.

Tableau 3
Nombre et proportion d'avocats stagiaires par barreau
Onze barreaux concentrent les trois quarts des avocats stagiaires

Barreau	Nombre total d'avocats	Avocats stagiaires			Proportion d'avocats stagiaires (%)
		Nombre	%	Cumul	
TOTAL	45 818	7 669	100,0		16,7
<i>dont :</i>					
PARIS	18 461	4 278	55,8	55,8	23,2
NANTERRE	1 679	375	4,9	60,7	22,3
LYON	1 974	241	3,1	63,8	12,2
MARSEILLE	1 440	156	2,0	65,8	10,8
TOULOUSE	982	135	1,8	67,6	13,7
MONTPELLIER	710	115	1,5	69,1	16,2
NICE	817	108	1,4	70,5	13,2
BORDEAUX	918	107	1,4	71,9	11,7
VERSAILLES	566	103	1,3	73,3	18,2
LILLE	756	93	1,2	74,5	12,3
RENNES	465	78	1,0	75,5	16,8

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2006-"

1.2 Nombre d'avocats pour 100 000 habitants

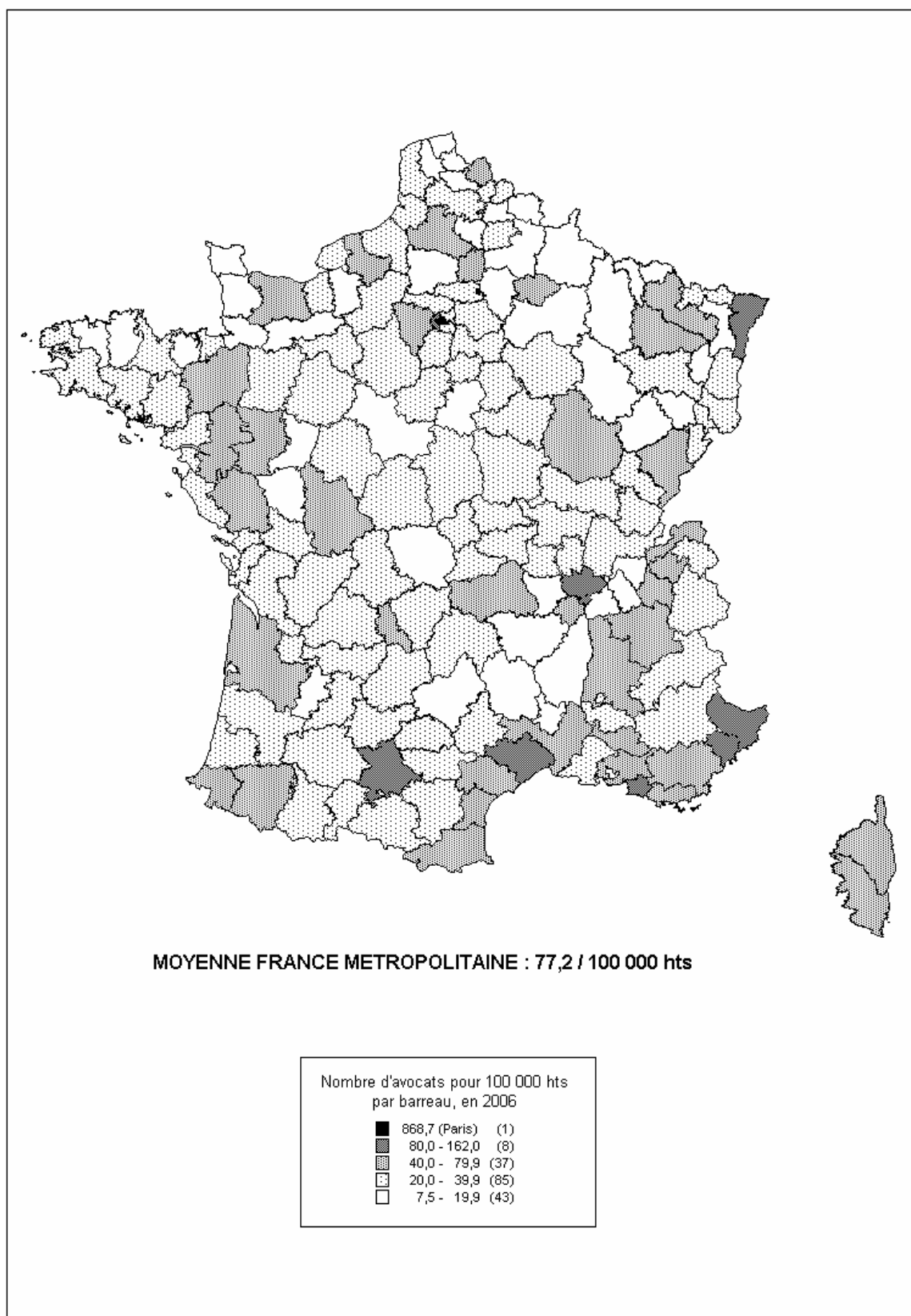
Le taux d'avocats par habitant a été calculé en rapportant le nombre d'avocats au 1er janvier 2006 à la population totale recensée en 1999¹.

En France métropolitaine, on compte 77 avocats pour 100 000 habitants en moyenne, mais ce taux varie beaucoup d'un barreau à l'autre. Les valeurs extrêmes concernent les barreaux de Paris et de Lure où l'on relève respectivement des taux de 868,7 et 7,5 pour 100 000 - **Figure 2** -.

Sur l'ensemble des barreaux français, seize seulement présentent des taux supérieurs à la moyenne nationale. Parmi eux, onze sont situés dans le sud de la France et deux dans la région parisienne - **Tableau 4** -.

¹ Source : I.N.S.E.E, recensement de la population 1999.

Figure 2 - Nombre d'avocats pour 100 000 habitants par barreau (2006)



voir également Figure A2 en annexe 1, Nombre d'avocats pour 100 000 habitants par *ressort de cour d'appel* (2006).

Tableau 4
Taux d'avocat pour 100 000 habitants dans les seize barreaux où ces taux sont supérieurs à la moyenne nationale

Barreau	Population 1999	Nombre d'avocats au 1er janvier 2006	Taux pour 100 000 habitants
TOTAL FRANCE ENTIERE*	60 186 184	45 686	75,9
France métropolitaine	58 518 748	45 150	77,2
<i>dont :</i>			
PARIS	2 125 246	18 461	868,7
NICE	506 694	817	161,2
MARSEILLE	980 082	1 440	146,9
LYON	1 406 043	1 974	140,4
NANTERRE	1 428 881	1 679	117,5
MONTPELLIER	640 772	710	110,8
TOULOUSE	960 900	982	102,2
GRASSE	504 632	479	94,9
STRASBOURG	753 474	644	85,5
BASTIA	141 603	113	79,8
AIX-en-PROVENCE	674 689	538	79,7
BORDEAUX	1 155 691	918	79,4
TOULON	430 275	341	79,3
ANNECY	229 039	177	77,3
BAYONNE	248 840	191	76,8
AJACCIO	118 593	91	76,7
* hors barreaux de Nouméa et Papeete			
Les statistiques détaillées par barreau et ressort de cour d'appel sont présentées en annexe 1 tableau A2a et par département tableau A2b.			

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2006-" et I.N.S.E.E, recensement de la population 1999.

Dans la moitié des barreaux, le taux d'avocat par habitant atteint 26,8 pour 100 000 et dans les trois quarts d'entre eux, il ne dépasse pas 42 pour 100 000. Les taux les plus faibles sont observés devant les barreaux de Lure (7,5), Briey (8,3) et Montbrison (9,4).

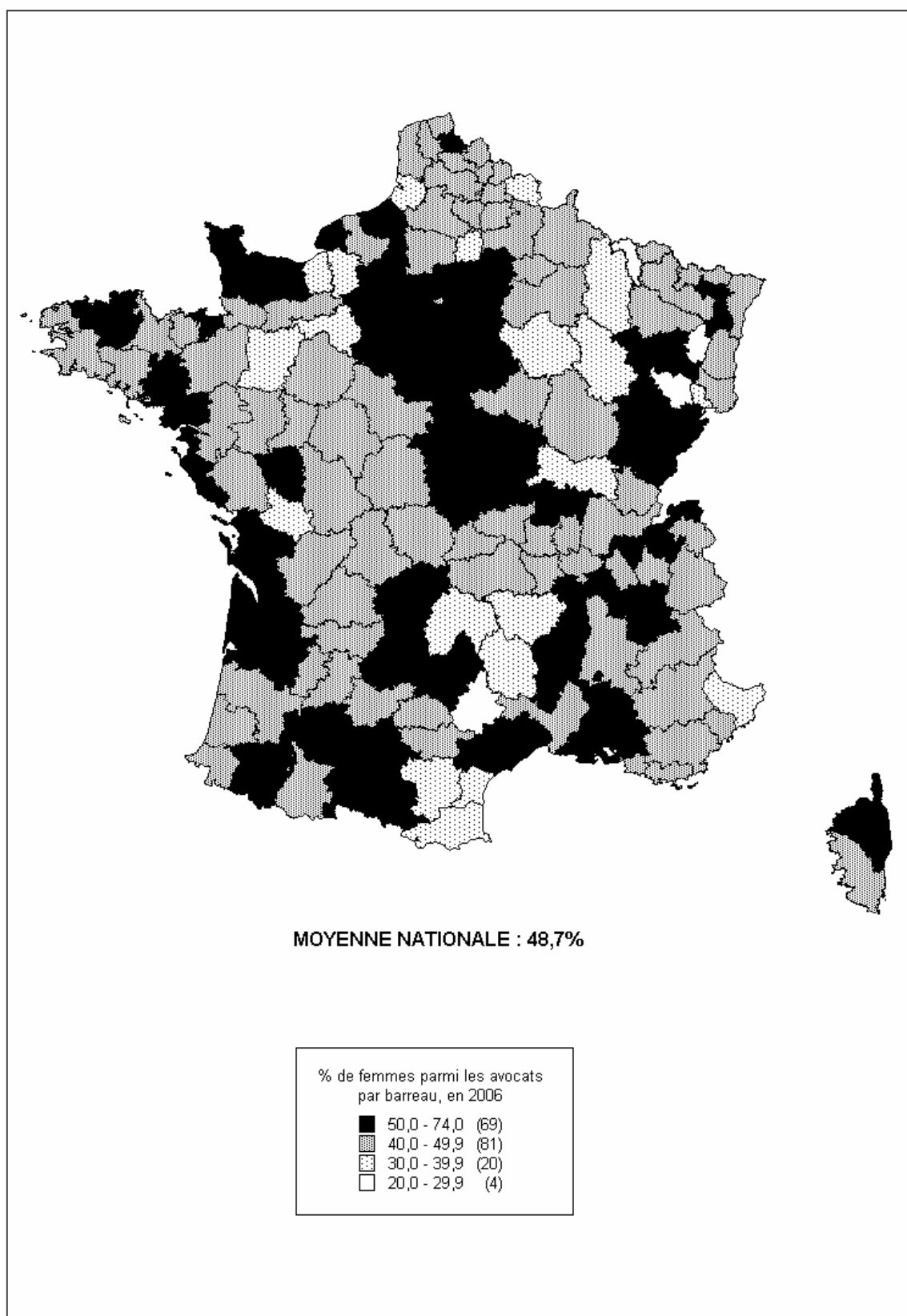
1.3 Proportion de femmes

Les femmes représentent 48,7% de l'ensemble des avocats (22 309). Cette proportion varie notablement d'un barreau à l'autre. Parmi les quatorze plus grands barreaux, elle atteint un maximum à Versailles avec 58% (328 femmes pour 566 avocats), et un minimum devant le barreau de Nice avec 38,3% (313 femmes pour 817 avocats).

Le nombre de femmes est supérieur à celui des hommes dans cinquante huit barreaux dont six situés dans le ressort de la cour d'appel de Paris et quatre dans celui de la cour d'appel de Versailles - **Figure 3** -. La proportion de femmes est indépendante de la taille des barreaux. En effet, certains barreaux de petite taille comptent une majorité de femmes ; c'est le cas par exemple du barreau de Tulle - Ussel dans lequel cette proportion atteint un maximum : 73,1% (19 femmes pour 26

avocats). A l'inverse, d'autres barreaux comptent une très faible proportion de femmes, tel que celui de Briey où elles ne représentent que 23,1% des avocats.

Figure 3 - Proportion de femmes parmi les avocats par barreau (2006)



Voir également Figure A3 en annexe 1, Proportion de femmes parmi les avocats *par ressort de cour d'appel* (2006).

Les deux tiers des avocates se répartissent sur quatorze barreaux dont 40,2% dans le seul barreau de Paris -**Tableau 5** -.

Tableau 5
Nombre et proportion de femmes par barreau
Quatorze barreaux concentrent les deux tiers des femmes

Barreau	Nombre total d'avocats	Nombre de femmes			Proportion de femmes (%)
		Nombre	%	Cumul	
TOTAL	45 818	22 309	100,0		48,7
<i>dont :</i>					
PARIS	18 461	8 970	40,2	40,2	48,6
LYON	1 974	962	4,3	44,5	48,7
NANTERRE	1 679	876	3,9	48,4	52,2
MARSEILLE	1 440	675	3,0	51,5	46,9
TOULOUSE	982	501	2,2	53,7	51,0
BORDEAUX	918	466	2,1	55,8	50,8
MONTPELLIER	710	371	1,7	57,5	52,3
LILLE	756	343	1,5	59,0	45,4
VERSAILLES	566	328	1,5	60,5	58,0
NICE	817	313	1,4	61,9	38,3
STRASBOURG	644	309	1,4	63,3	48,0
AIX-en-PROVENCE	538	280	1,3	64,5	52,0
NANTES	542	247	1,1	65,6	45,6
CRETEIL	440	240	1,1	66,7	54,5

Les statistiques détaillées sur la proportion de femmes par barreau et ressort de cour d'appel sont présentées en annexe 1 (tableau A3).

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2006-"

- **Une majorité de femmes parmi les avocats stagiaires**

Si les femmes sont moins nombreuses que les hommes parmi les avocats inscrits au tableau (46,4%), il n'en va pas de même des avocats inscrits sur la liste du stage. En effet, elles représentent 60% des avocats stagiaires, ce qui laisse présager une féminisation de la profession dans les années à venir - voir annexe 1, tableau A3 -.

Devant les onze barreaux qui concentrent les trois quarts des avocats stagiaires les femmes sont majoritaires.

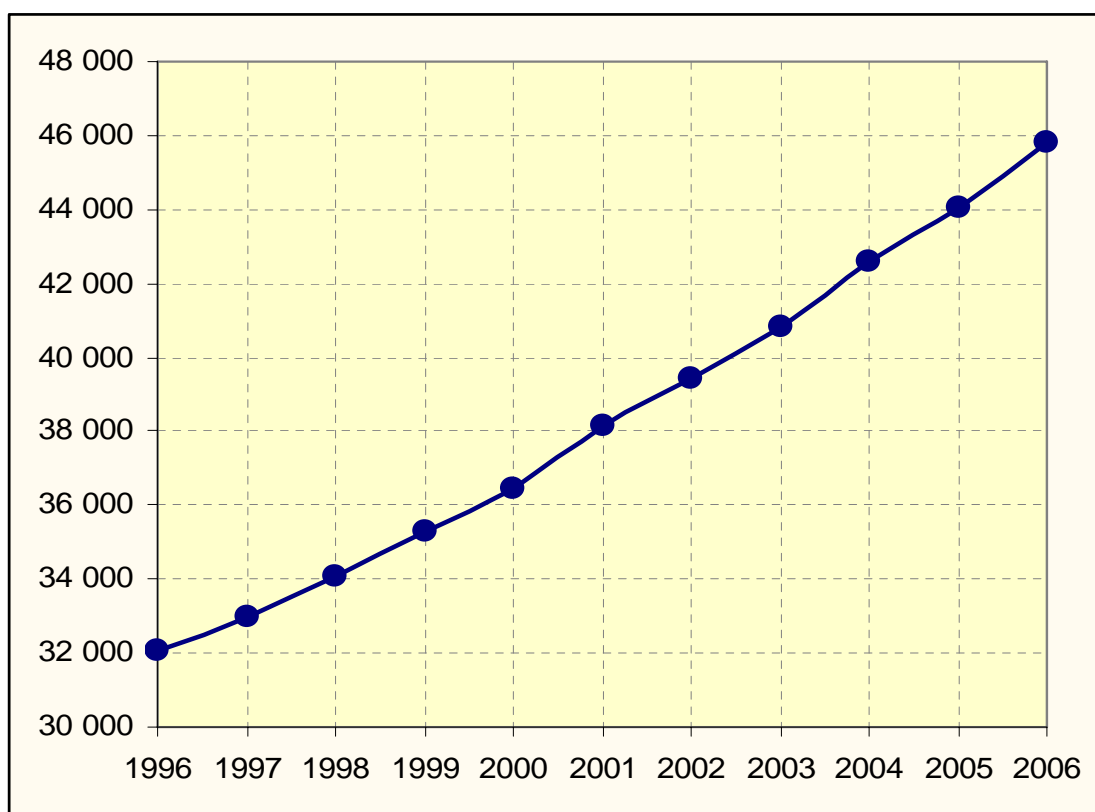
1.4 Evolution 2005-2006 du nombre d'avocats

Entre 2005 et 2006, la population totale des avocats s'est accrue de 4%, passant de 44 054 à 45 818 - **Figure 4** -.

Les effectifs ont augmenté dans 127 barreaux, ils ont diminué dans 19 autres et sont restés stables dans les 35 derniers.

Le barreau de Paris a largement contribué à l'augmentation de l'effectif total. En effet, sur les 1 764 avocats supplémentaires recensés en 2006 sur l'ensemble du territoire, 674 sont inscrits au barreau de Paris. Il contribue ainsi à la hausse totale enregistrée entre ces deux années, à hauteur de 38,2%. Avec 170 avocats de plus, le barreau de Nanterre n'y contribue qu'à hauteur de 9,6% - **Tableau 6** -.

Figure 4 - Evolution du nombre d'avocats entre 1996 et 2006



Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2006-"

Les effectifs des quatorze plus grands barreaux ont tous augmenté entre 2005 et 2006. L'accroissement le plus important concerne le barreau de Nanterre qui compte 170 avocats supplémentaires (+11,3%) - voir annexe 1, tableau A4 -.

Enfin, en terme relatif, c'est essentiellement devant les barreaux de petite taille que les variations sont les plus marquées. La plus forte augmentation concerne le barreau d'Hazebrouck (+26,7%), la baisse la plus importante celui de Morlaix (-8,3%).

Tableau 6
Nombre d'avocats supplémentaires dans onze barreaux et contribution à la hausse totale enregistrée entre 2005 et 2006

Barreau	Nombre d'avocats supplémentaires	Contribution des barreaux à la hausse (%)
TOTAL	1 764	100,0
<i>dont :</i>		
PARIS	674	38,2
NANTERRE	170	9,6
LYON	92	5,2
MARSEILLE	72	4,1
MONTPELLIER	53	3,0
VERSAILLES	39	2,2
AIX-en-PROVENCE	29	1,6
TOULOUSE	28	1,6
RENNES	27	1,5
BOBIGNY	26	1,5
NICE	26	1,5

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2006-"

- **Une augmentation plus sensible pour les avocats inscrits sur la liste du stage**

Au niveau national, l'augmentation du nombre des avocats a été plus sensible pour les femmes. En effet, leur nombre a progressé de 5,5%, contre 2,6% pour les hommes. Elles ont ainsi contribué pour 66% à l'augmentation globale relevée entre 2005 et 2006 (1 159 femmes supplémentaires contre 605 hommes) - **Tableau 7** -. Par ailleurs, le nombre d'avocats inscrits au tableau s'est accru de 3,7% passant de 36 792 à 38 149 entre 2005 et 2006. La hausse enregistrée entre ces deux années a cependant été relativement plus forte pour les avocats inscrits sur la liste du stage dont l'effectif a augmenté de 5,6%.

Tableau 7
Evolution du nombre d'avocats inscrits au tableau et sur la liste du stage selon le sexe entre 2002 et 2006

Sexe et catégorie	2002	2003	2004	2005	2006	Variation 2005-2006 (%)
TOTAL	39 454	40 847	42 609	44 054	45 818	4,0
• Inscrits au tableau	33 561	34 454	35 773	36 792	38 149	3,7
• Inscrits sur la liste du stage	5 893	6 393	6 836	7 262	7 669	5,6
HOMMES	21 137	21 557	22 445	22 904	23 509	2,6
• Inscrits au tableau	18 811	19 069	19 753	19 991	20 444	2,3
• Inscrits sur la liste du stage	2 326	2 488	2 692	2 913	3 065	5,2
FEMMES	18 317	19 290	20 164	21 150	22 309	5,5
• Inscrites au tableau	14 750	15 385	16 020	16 801	17 705	5,4
• Inscrites sur la liste du stage	3 567	3 905	4 144	4 349	4 604	5,9

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2006-"

1.5 Les avocats honoraires

Au 1er janvier 2006, 3 465 avocats honoraires ont été recensés sur l'ensemble du territoire. Le barreau de Paris en regroupe à lui seul plus du tiers (1 213) et la moitié se répartissent sur sept barreaux (*voir annexe 1, tableau A5*). Cent quatorze barreaux recensent moins de dix avocats honoraires, dont dix barreaux qui n'en comptent aucun.

Les trois quarts des avocats honoraires sont des hommes. Parmi les sept barreaux qui regroupent la moitié des avocats honoraires, c'est dans celui de Paris que la proportion de femmes est la plus importante (35%) et dans celui de Lille qu'elle est la plus faible (10,5%) – **Tableau 8** -.

Tableau 8
Nombre d'avocats honoraires selon le sexe et proportion de femmes (%)
Sept barreaux regroupent la moitié des avocats honoraires

Barreau	Nombre d'avocats honoraires			% de femmes
	TOTAL	Hommes	Femmes	
TOTAL	3 465	2 587	878	25,3
<i>dont :</i>				
PARIS	1 213	789	424	35,0
LYON	138	109	29	21,0
MARSEILLE	117	90	27	23,1
NICE	89	71	18	20,2
BORDEAUX	82	62	20	24,4
NANTERRE	72	51	21	29,2
LILLE	57	51	6	10,5

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2006-"

En 2006, on dénombre cinquante avocats honoraires de plus qu'en 2005, soit une augmentation de 1,5%.

2. LES MODES D'EXERCICE

2.1 Avocats inscrits au tableau

- **La majorité des avocats inscrits au tableau exercent à titre individuel**

En 2006, sur les 38 149 avocats inscrits au tableau, 39,6% exercent à titre individuel, 34,5% en qualité d'associé, 19,3% en qualité de collaborateur, enfin 6,5% en qualité de salarié non associé.

Entre 2005 et 2006, ce sont les avocats exerçant en qualité de collaborateur qui ont connu la plus forte hausse (+5,7%) - **Tableau 9** -.

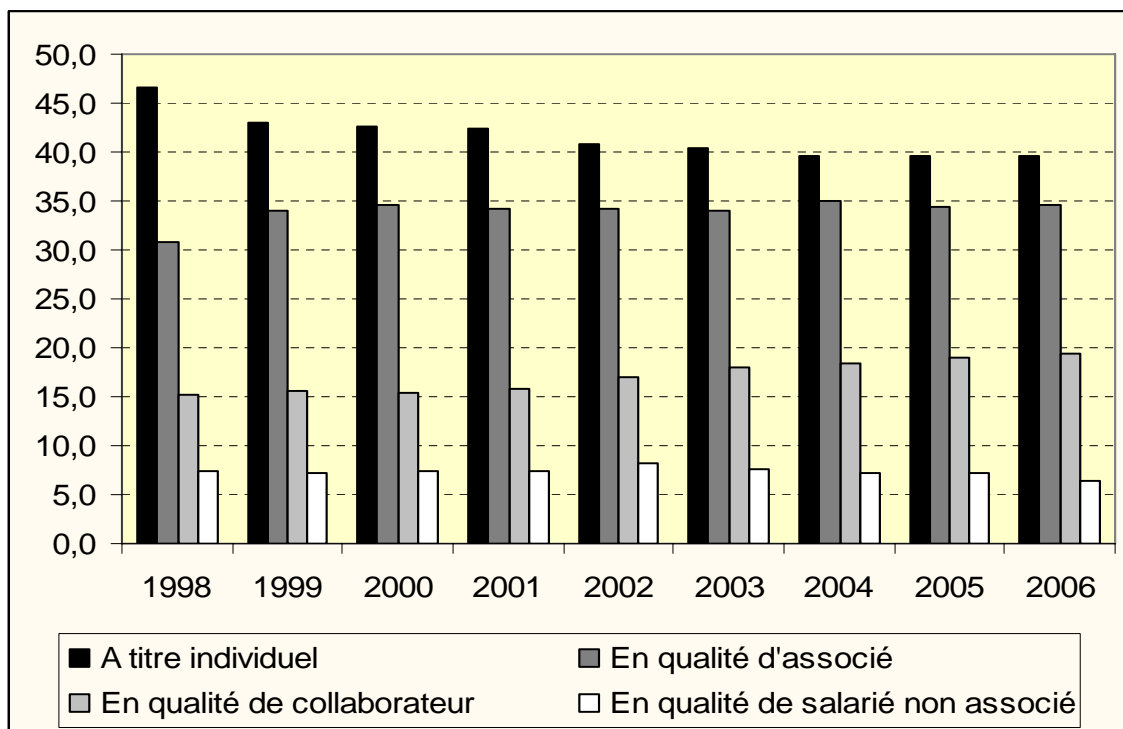
**Tableau 9 - FRANCE ENTIERE -
Evolution du nombre d'avocats inscrits au tableau
selon le mode d'exercice
variation 2005-2006 (%)**

Mode d'exercice	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2005-2006 (%)
TOTAL France entière	30 928	32 076	33 561	34 454	35 773	36 792	38 149	3,7
A titre individuel	13 187	13 586	13 678	13 893	14 145	14 533	15 125	4,1
En qualité d'associé	10 716	11 000	11 455	11 715	12 485	12 658	13 171	4,1
En qualité de collaborateur	4 739	5 099	5 704	6 210	6 549	6 975	7 374	5,7
En qualité de salarié non associé	2 286	2 391	2 724	2 636	2 594	2 626	2 479	-5,6

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2006-"

Entre 1998 et 1999, la part des avocats exerçant à titre individuel a diminué au profit des avocats exerçant en qualité d'associé. Les deux années suivantes, la structure des modes d'exercice s'est stabilisée. A partir de 2002, on assiste à une reprise de la baisse du nombre des avocats exerçant à titre individuel, au profit cette fois de ceux exerçant en qualité de collaborateur. Depuis, ce mode d'exercice progresse toujours, au détriment de l'exercice en qualité de salarié non associé ; les deux modes d'exercice les plus fréquents étant stabilisés - **Figure 5**

Figure 5
Evolution de la part de chacun des modes d'exercice des avocats inscrits au tableau entre 1998 et 2006



Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2006-"

Compte tenu du poids du barreau de Paris (qui concentre 37,2% des avocats inscrits au tableau), celui-ci a été isolé pour apprécier son évolution propre et la comparer à celle des autres barreaux.

Entre 2005 et 2006, le nombre d'avocats inscrits au tableau du barreau de Paris a augmenté de 3,5%. Cependant, on observe des évolutions différentes selon le mode d'exercice. Les avocats exerçant à titre individuel ont connu la plus forte augmentation (+9,9%), ceux exerçant en qualité de salarié non associé, une baisse de 29,3% - **Tableau 10** -.

Tableau 10 - PARIS -
Evolution du nombre d'avocats inscrits au tableau
selon le mode d'exercice
variation 2005-2006 (%)

Mode d'exercice	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2005-2006 (%)
TOTAL Paris	11 087	11 597	12 464	12 762	13 410	13 707	14 183	3,5
A titre individuel	4 303	4 408	4 452	4 481	4 425	4 486	4 931	9,9
En qualité d'associé	4 154	4 330	4 553	4 591	5 097	5 157	5 118	-0,8
En qualité de collaborateur	2 115	2 334	2 896	3 096	3 352	3 539	3 763	6,3
En qualité de salarié non associé	515	525	563	594	536	525	371	-29,3

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2006-"

Entre 2000 et 2005, la part des avocats exerçant à titre individuel a constamment baissé à Paris (passant de 38,8% à 32,7%), au profit de l'exercice de la profession en qualité d'associé et en qualité de collaborateur. Depuis 2002, les avocats exerçant en qualité d'associé sont désormais plus nombreux que ceux exerçant à titre individuel, même si on observe en 2006 une légère augmentation de la part de ces derniers - **Tableau 11** -.

**Tableau 11 - PARIS -
Répartition par mode d'exercice pour 100 avocats inscrits au tableau (%)**

Mode d'exercice	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
TOTAL Paris	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
A titre individuel	38,8	38,0	35,7	35,1	33,0	32,7	34,8
En qualité d'associé	37,5	37,3	36,5	36,0	38,0	37,6	36,1
En qualité de collaborateur	19,1	20,1	23,2	24,3	25,0	25,8	26,5
En qualité de salarié non associé	4,6	4,5	4,5	4,7	4,0	3,8	2,6

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2006-"

Devant les autres barreaux, le nombre d'avocats inscrits au tableau a augmenté quel que soit le mode d'exercice. Ce sont les avocats exerçant en qualité d'associé qui ont connu l'augmentation la plus forte (+7,4%) - **Tableau 12**-.

**Tableau 12 - HORS PARIS -
Evolution du nombre d'avocats inscrits au tableau
selon le mode d'exercice
variation 2005-2006 (%)**

Mode d'exercice	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2005-2006 (%)
TOTAL hors Paris	19 841	20 479	21 097	21 692	22 363	23 085	23 966	3,8
A titre individuel	8 884	9 178	9 226	9 412	9 720	10 047	10 194	1,5
En qualité d'associé	6 562	6 670	6 902	7 124	7 388	7 501	8 053	7,4
En qualité de collaborateur	2 624	2 765	2 808	3 114	3 197	3 436	3 611	5,1
En qualité de salarié non associé	1 771	1 866	2 161	2 042	2 058	2 101	2 108	0,3

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2006-"

Contrairement au barreau de Paris, la répartition des avocats selon le mode d'exercice est restée relativement stable devant les autres barreaux entre 2000 et 2006. Les avocats exerçant à titre individuel sont toujours largement majoritaires, ils représentent 42,5% contre 33,6% exerçant en qualité d'associé - **Tableau 13**-

**Tableau 13 - HORS PARIS -
Répartition par mode d'exercice pour 100 avocats inscrits au tableau (%)**

Mode d'exercice	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
TOTAL hors Paris	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
A titre individuel	44,8	44,8	43,7	43,4	43,5	43,5	42,5
En qualité d'associé	33,1	32,6	32,7	32,8	33,0	32,5	33,6
En qualité de collaborateur	13,2	13,5	13,3	14,4	14,3	14,9	15,1
En qualité de salarié non associé	8,9	9,1	10,2	9,4	9,2	9,1	8,8

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2006-"

- **Des disparités d'un barreau à l'autre**

La répartition des avocats selon le mode d'exercice diffère sensiblement d'un barreau à l'autre - **Tableau 14** -.

**Tableau 14
Répartition des avocats inscrits au tableau selon le mode d'exercice (%)
Quatorze barreaux comptent plus de 400 avocats inscrits au tableau**

Barreau	Avocats inscrits au tableau				
	TOTAL	Exerçant à titre individuel	Exerçant en qualité d'associé	Exerçant en qualité de collaborateur	Exerçant en qualité de salarié non associé
TOTAL France entière	38 149	39,6	34,5	19,3	6,5
<i>dont :</i>					
PARIS	14 183	34,8	36,1	26,5	2,6
LYON	1 733	29,5	35,5	22,5	12,5
NANTERRE	1 304	23,8	12,5	5,8	57,8
MARSEILLE	1 284	55,3	23,4	16,8	4,5
TOULOUSE	847	46,5	26,8	22,1	4,6
BORDEAUX	811	46,1	23,4	19,4	11,1
NICE*	709	43,7	32,3	23,6	0,4
LILLE	663	42,2	30,3	18,7	8,7
MONTPELLIER	595	39,8	35,5	19,5	5,2
STRASBOURG	577	42,1	29,6	22,2	6,1
NANTES	476	34,0	28,8	24,6	12,6
AIX-en-PROVENCE	463	43,8	25,3	30,0	0,9
VERSAILLES	463	58,1	28,5	11,7	1,7
GRASSE	427	60,4	24,8	9,8	4,9

Les statistiques détaillées par barreau et ressort de cour d'appel sont présentées en annexe 1 (tableau A6)

* Quatre vingt onze avocats inscrits au tableau du barreau de Nice n'ont pas été répartis selon le mode d'exercice, un redressement a été effectué à partir de la structure fournie en 2006.

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2006-"

Une majorité d'avocats exercent à titre individuel dans onze des quatorze plus grands barreaux. Comme les années précédentes, la répartition par mode d'exercice des avocats inscrits au tableau du barreau de Nanterre est atypique puisque 57,8% d'entre eux exercent *en qualité de salarié non associé*². Les barreaux de Paris et Lyon quant à eux, compte une majorité d'avocats exerçant *en qualité d'associé* (respectivement 36,1% et 35,5%).

Parmi les barreaux dont l'effectif dépasse cent avocats, c'est dans celui de Basse-Terre que la proportion d'avocats exerçant à titre individuel est maximum (94,5%) et dans celui de Rennes qu'elle est la plus faible (23,8%). On observe également des variations importantes pour les autres modes d'exercice. Par exemple, dans le barreau d'Aix-en-Provence, 30% des avocats exercent en qualité de collaborateur contre seulement 1% dans celui de Chartres.

Au plan national, dix-neuf barreaux ne comptent aucun avocat exerçant en qualité de collaborateur ; et dans cinquante-quatre barreaux aucun avocat n'exerce en qualité de salarié non associé (*voir annexe 1, tableau A6*).

2.2 Avocats inscrits sur la liste du stage

- **Une forte proportion d'avocats stagiaires exerce en qualité de collaborateur**

En 2006, sur les 7 669 avocats stagiaires recensés au niveau national, 84% exercent en qualité de collaborateur, 8,1% en qualité de salarié non associé, 6,5% à titre individuel, enfin, seulement 1,4% exercent en qualité d'associé.

Au plan national, seuls les avocats stagiaires exerçant en qualité de salarié non associé ont connu une baisse (-7%). Le nombre d'avocats exerçant à titre individuel a augmenté de 42,9%, ceux exerçant en qualité d'associé, de 12,9%, enfin, ceux exerçant en qualité de collaborateur, de 4,8%. -**Tableau 15 et Figure 6-**.

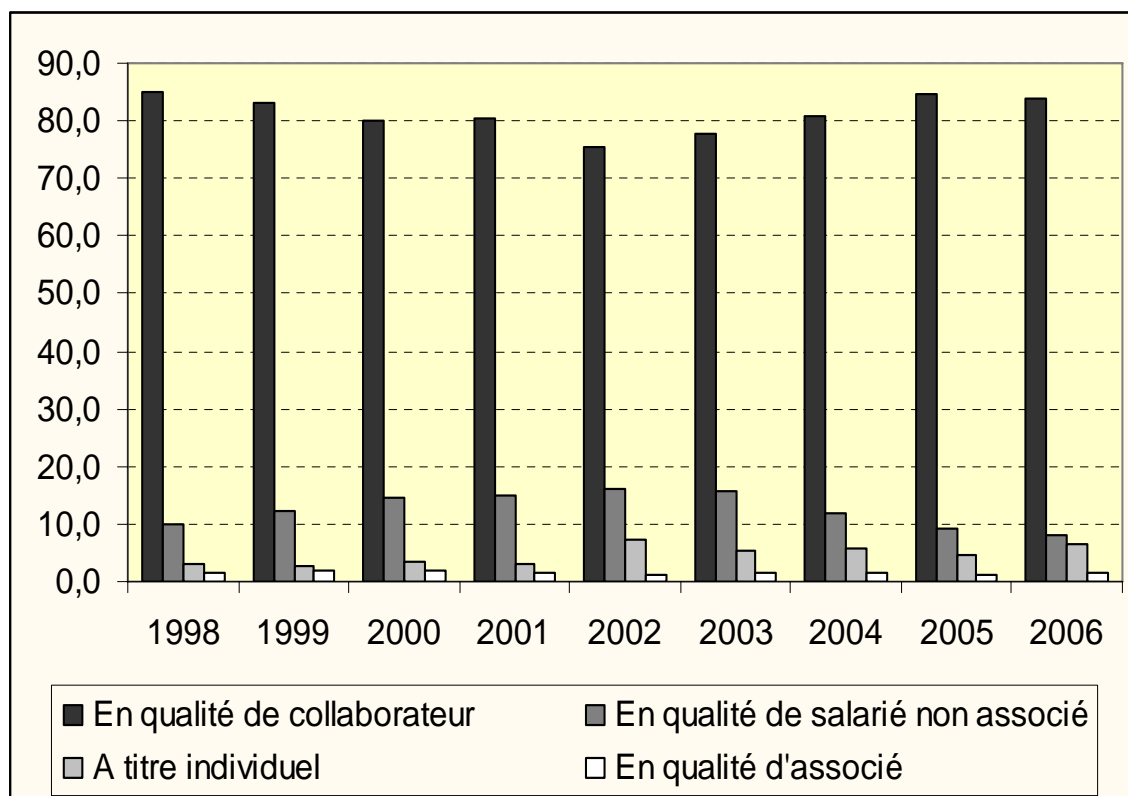
**Tableau 15 - FRANCE ENTIERE -
Evolution du nombre d'avocats inscrits sur la liste du stage
selon le mode d'exercice
variation 2005-2006 (%)**

Mode d'exercice	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2005-2006 (%)
TOTAL France entière	5 517	6 064	5 893	6 393	6 836	7 262	7 669	5,6
En qualité de collaborateur	4 408	4 881	4 444	4 967	5 522	6 152	6 445	4,8
En qualité de salarié non associé	807	903	938	995	823	670	623	-7,0
A titre individuel	197	192	438	339	380	347	496	42,9
En qualité d'associé	105	88	73	92	111	93	105	12,9

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2006-"

² Ce particularisme s'explique par le fait qu'au moment de la fusion des professions d'avocats et de conseils juridiques, ce barreau était constitué d'un grand nombre d'avocats anciens conseils juridiques, qui travaillaient dans des cabinets ayant le statut de sociétés commerciales, et dont la quasi-totalité des membres étaient salariés.

Figure 6
Evolution de la part de chacun des modes d'exercice des avocats inscrits sur la liste du stage entre 1998 et 2006



Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2006-"

Comme les années précédentes, le nombre de stagiaires exerçant en qualité de collaborateur reste largement majoritaire dans la plupart des barreaux.

Cependant, on relève quelques exceptions. Ainsi, devant le barreau de Nanterre, ils ne représentent que 24,5%, la majorité d'entre eux exerçant en qualité de salarié non associé³. Devant celui de Grenoble, 95,2% exercent à titre individuel (40 sur 42 recensés dans ce barreau) - **Tableau 16-**.

Comme pour les avocats inscrits au tableau, le profil du barreau de Paris, qui concentre, rappelons-le, plus de la moitié des avocats stagiaires (55,8%), diffère de l'ensemble des autres barreaux.

Devant le barreau de Paris, la proportion d'avocats stagiaires exerçant en qualité de collaborateur reste supérieure à celle des autres barreaux (88,5% contre 78,4%). Parallèlement, les avocats stagiaires du barreau de Paris exercent moins fréquemment en qualité de salarié non associé (2,9%) que dans les autres barreaux réunis (14,7%) - **Tableau 16-**.

³ Le particularisme de ce barreau a déjà été observé pour les avocats inscrits au tableau, voir Supra § 2.1 p.19.

Tableau 16
Répartition des avocats stagiaires selon le mode d'exercice (%)
Dix-huit barreaux comptent plus de 50 avocats stagiaires

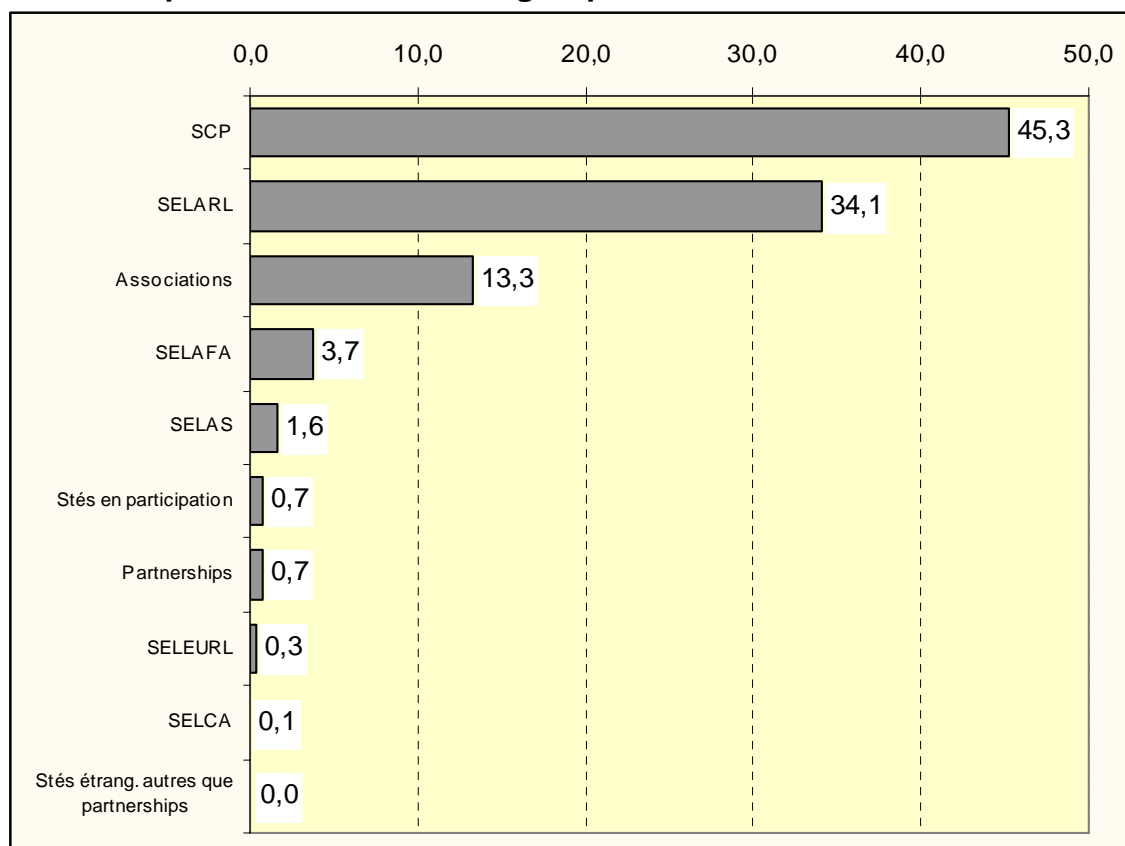
Barreau	Avocats inscrits sur la liste du stage				
	TOTAL	Exerçant en qualité de collaborateur	Exerçant en qualité de salarié non associé	Exerçant à titre individuel	Exerçant en qualité d'associé
TOTAL France entière	7 669	84,0	8,1	6,5	1,4
PARIS	4 278	88,5	2,9	7,7	1,0
TOTAL HORS PARIS	3 391	78,4	14,7	5,0	1,9
<i>dont :</i>					
NANTERRE	375	24,5	69,6	4,3	1,6
LYON	241	90,0	8,7	0,4	0,8
MARSEILLE	156	91,7	3,2	1,9	3,2
TOULOUSE	135	92,6	6,7	0,0	0,7
MONTPELLIER	115	91,3	8,7	0,0	0,0
NICE	108	96,3	0,9	1,9	0,9
BORDEAUX	107	87,9	7,5	3,7	0,9
VERSAILLES	103	90,3	3,9	3,9	1,9
LILLE	93	87,1	6,5	4,3	2,2
RENNES	78	83,3	15,4	0,0	1,3
AIX-en-PROVENCE	75	94,7	0,0	1,3	4,0
STRASBOURG	67	91,0	7,5	1,5	0,0
NANTES	66	77,3	22,7	0,0	0,0
PONTOISE	66	95,5	1,5	1,5	1,5
CAEN	58	87,9	5,2	3,4	3,4
GRASSE	52	96,2	3,8	0,0	0,0
BOBIGNY	52	100,0	0,0	0,0	0,0
<i>Les statistiques détaillées par barreau et ressort de cour d'appel sont présentées en annexe 1 (tableau A7)</i>					

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2006-"

3. LES GROUPEMENTS D'EXERCICE

Au 1er janvier 2006, on compte 5 042 groupements d'exercice (hors SA, SARL et EURL) dont près de la moitié sont des sociétés civiles professionnelles (SCP). Les sociétés d'exercice libéral à responsabilité limitée -SELARL- arrivent en seconde position et représentent plus du tiers des groupements (34,1%), enfin, les associations représentent 13,3% - **Figure 7 et Tableau 17-** .

Figure 7
Répartition nationale des groupements d'exercice en 2006



Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2006-"

Au niveau national, le nombre moyen de groupements par barreau s'élève à 28 et à 20 hors barreau de Paris. La moitié des groupements se concentrent sur douze barreaux, dont plus d'un quart dans le seul barreau de Paris (28,2%). Les sociétés civiles professionnelles et les SELARL sont majoritaires dans tous ces barreaux - **Tableau 17** -.

Certaines formes de groupements d'exercice ne sont pas ou que très peu représentées, notamment les sociétés étrangères autres que les partnerships (une seule située au barreau de Sarreguemines) et les sociétés d'exercice libéral en commandite par actions (cinq réparties sur trois barreaux).

Tableau 17
Répartition des groupements d'exercice dans douze barreaux en 2006 (%)

Barreau	Nbre total de groupis	SCP	SELARL	Asso- ciations	SELAFA	SELAS	Srès en participation	Partner- ships	Autres*
TOTAL	5 042	45,3	34,1	13,3	3,7	1,6	0,7	0,7	0,5
<i>dont :</i>									
PARIS	1 421	31,9	38,2	21,0	3,2	2,3	0,9	2,5	0,1
LYON	246	30,5	57,3	1,2	6,9	1,2	0,4	0,0	2,4
MARSEILLE	122	30,3	40,2	27,0	0,0	0,8	1,6	0,0	0,0
BORDEAUX	106	49,1	34,9	11,3	3,8	0,0	0,0	0,0	0,9
NICE**	96	39,6	36,5	21,9	1,0	0,0	1,0	0,0	0,0
LILLE	90	33,3	41,1	15,6	5,6	2,2	1,1	0,0	1,1
TOULOUSE	88	58,0	37,5	0,0	1,1	3,4	0,0	0,0	0,0
GRENOBLE	79	57,0	40,5	1,3	1,3	0,0	0,0	0,0	0,0
MONTPELLIER	77	62,3	28,6	7,8	0,0	0,0	1,3	0,0	0,0
RENNES	76	27,6	52,6	2,6	10,5	1,3	3,9	0,0	1,3
ROUEN	67	40,3	43,3	1,5	4,5	7,5	1,5	1,5	0,0
VERSAILLES	63	61,9	23,8	9,5	3,2	1,6	0,0	0,0	0,0

**Sont inclus dans cette catégorie, les SELEURL, les SELCA et les sociétés étrangères autres que les partnerships. ** Le barreau de Nice indique 131 « autres groupements », non pris en compte dans cette statistique.
Les statistiques relatives à chaque barreau sont présentées en annexe 1 (tableau A8a)*

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2006-"

Entre 2005 et 2006, le nombre de groupements a augmenté de 7,2%⁴. Parmi les 338 groupements supplémentaires recensés, cent ont été créés dans le seul barreau de Paris.

Parmi les groupements les plus représentés, ce sont les sociétés en participation et les SELARL qui ont le plus augmenté. On dénombre 326 SELARL supplémentaires (soit une augmentation de 23,4%) et 10 sociétés en participation de plus qu'en 2005 (+37%) -**Tableau 18** -.

⁴ hors SA, SARL et EURL.

Tableau 18
Evolution du nombre de groupements d'exercice
variation 2005-2006 (%)

Forme des groupements	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Variation 2005-2006 (%)
TOTAL	3 825	3 927	4 006	4 087	4 229	4 332	4 507	4 796	5 124	6,8
TOTAL hors SA, SARL et EURL	3 542	3 701	3 824	3 943	4 090	4 221	4 403	4 704	5 042	7,2
SCP	2 043	2 080	2 138	2 192	2 236	2 262	2 267	2 297	2 284	-0,6
SELARL	569	674	721	789	867	989	1 148	1 392	1 718	23,4
Associations	648	652	647	651	674	645	663	674	672	-0,3
SELAFA	209	225	246	236	236	221	188	192	189	-1,6
SELAS	-	-	-	-	-	34	59	76	83	9,2
Stés en participation	27	23	26	26	25	24	31	27	37	37,0
Partnerships	44	44	44	44	40	40	38	39	36	-7,7
Autres*	2	3	2	5	12	6	9	7	23 ⁽¹⁾	228,6
SA**	131	107	82	65	54	41	32	34	32	-5,9
SARL**	139	101	82	68	66	52	45	32	36	12,5
EURL**	13	18	18	11	19	18	27	26	14	-46,2

*Sont inclus dans cette catégorie, les SELEURL ⁽¹⁾ à partir de 2006), les SELCA et les sociétés étrangères autres que les partnerships.
**Les statistiques relatives à l'évolution du nombre de SA, SARL et EURL (2005-2006), sont présentées en annexe 1 (tableau A8b).

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2006-"

La répartition selon les formes de groupements s'est modifiée depuis 1998. Les SCP occupent toujours la première place, mais leur part a diminué au profit des SELARL. La proportion de SELARL est celle qui a le plus progressé ces neuf dernières années, passant de 16,1% en 1998 à 34,1% en 2006 -**Tableau 19** -.

Tableau 19
Evolution de la structure des groupements d'exercice (%)
(hors SA, SARL et EURL)

Forme des groupements	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCP	57,7	56,2	55,9	55,6	54,7	53,6	51,5	48,8	45,3
SELARL	16,1	18,2	18,9	20,0	21,2	23,4	26,1	29,6	34,1
Associations	18,3	17,6	16,9	16,5	16,5	15,3	15,1	14,3	13,3
SELAFA	5,9	6,1	6,4	6,0	5,8	5,2	4,3	4,1	3,7
SELAS	-	-	-	-	-	0,8	1,3	1,6	1,6
Stés en participation	0,8	0,6	0,7	0,7	0,6	0,6	0,7	0,6	0,7
Partnerships	1,2	1,2	1,2	1,1	1,0	0,9	0,9	0,8	0,7
Autres*	0,1	0,1	0,1	0,1	0,3	0,1	0,2	0,1	0,5 ⁽¹⁾

*Sont inclus dans cette catégorie, les SELEURL ⁽¹⁾ à partir de 2006), les SELCA et les sociétés étrangères autres que les partnerships.

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2006-"

4. LES SOCIÉTÉS DE PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DE PROFESSION LIBÉRALE

Le décret n°2004-852 du 23 août 2004 permet désormais aux avocats de constituer une société de participations financières de profession libérale. Au 1er janvier 2006, on dénombre 26 sociétés de participations financières de profession libérale, soit dix de plus qu'en 2005.

Le barreau de Lyon en dénombre onze, soit 42,3% et celui de Paris, quatre ; les autres étant réparties dans onze autres barreaux.

Le capital de l'ensemble de ces sociétés est détenu exclusivement par des avocats - voir annexe 1, tableau A8c -.

5. LES MENTIONS DE SPECIALISATION

5.1 La répartition géographique des mentions de spécialisation

En 2006, 12 633 mentions de spécialisation ont été recensées au niveau national. On observe ici encore une forte concentration géographique : onze barreaux regroupent la moitié des mentions de spécialisation. Les avocats du barreau de Paris arrivent en tête avec 2 338 mentions, soit 18,5% de l'ensemble. Dans dix barreaux, les avocats ne sont titulaires d'aucune mention de spécialisation - **Tableau 20** -.

Tableau 20

Onze barreaux concentrent la moitié des mentions de spécialisation

Barreau	Nombre de mentions de spécialisation	%	Cumul
TOTAL	12 633	100,0	
<i>dont :</i>			
PARIS	2 338	18,5	18,5
MARSEILLE	994	7,9	26,4
LYON	588	4,7	31,0
NANTERRE	490	3,9	34,9
TOULOUSE	461	3,6	38,6
LILLE	364	2,9	41,4
MONTPELLIER	287	2,3	43,7
VERSAILLES	265	2,1	45,8
BORDEAUX	229	1,8	47,6
NICE	218	1,7	49,3
METZ	211	1,7	51,0

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2006-"

Au niveau national, le nombre de mentions de spécialisation a légèrement diminué entre 2005 et 2006 (-1,4%). Parmi les barreaux dans lesquels on recense le plus grand nombre de mentions, c'est pour celui de Nice que la baisse a été la plus sensible : -5,6%, passant de 231 à 218 mentions. Seul le barreau de Marseille a connu une augmentation avec cinquante mentions supplémentaires.

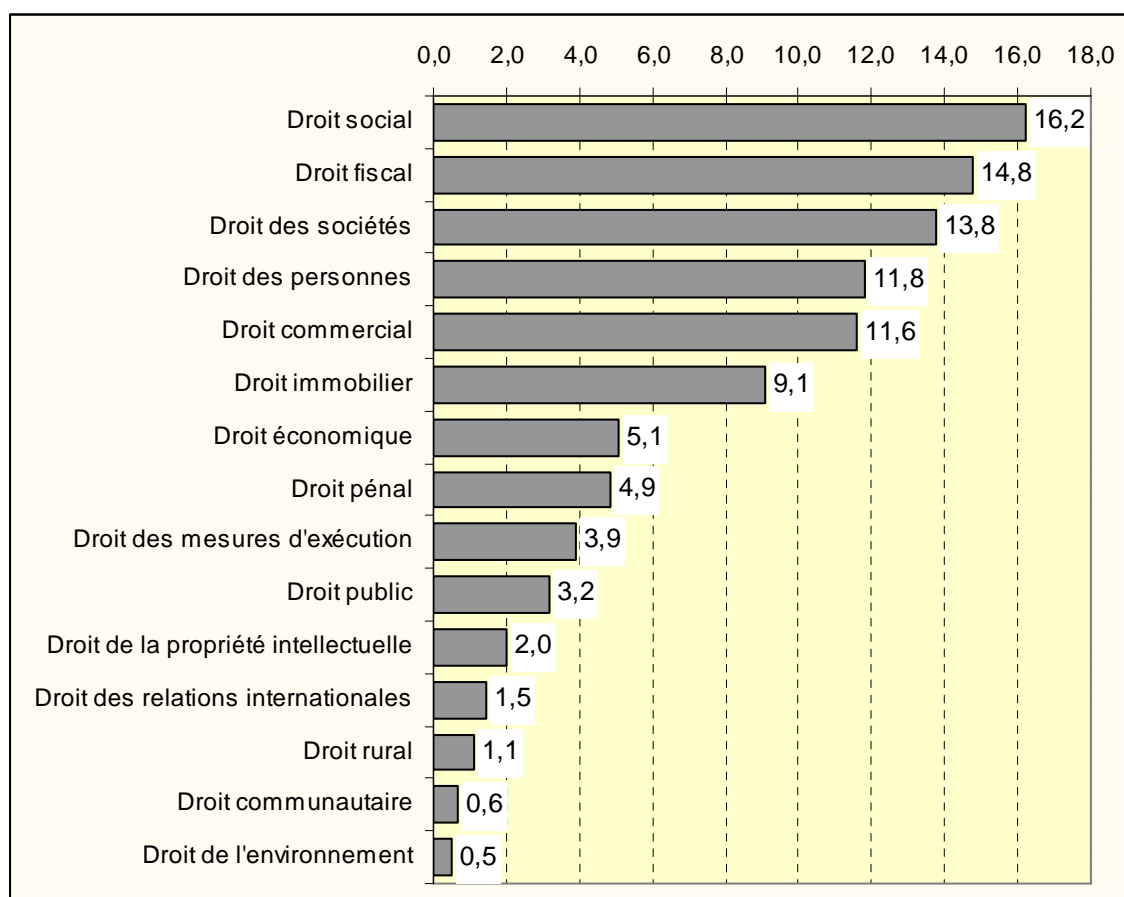
5.2 La nature des mentions de spécialisation

- **Les avocats se spécialisent massivement dans les secteurs du droit intéressant la vie économique et sociale**

Plus de six mentions sur dix recouvrent des spécialités du droit pour lesquelles le conseil aux entreprises est développé. Ainsi, le droit social (16,2%), le droit fiscal (14,8%) et le droit des sociétés (13,8%) sont les trois mentions de spécialisation les plus fréquentes - **Figure 8** -. La fusion de la profession de conseil juridique à la nouvelle profession d'avocat explique sans doute la prépondérance de ces spécialités (loi du 31 décembre 1990).

Par ailleurs, dans les matières pour lesquelles l'activité contentieuse prédomine, la spécialisation est plus marginale. C'est le cas notamment du droit des personnes et du droit pénal qui représentent une part importante des affaires traitées par les juridictions.

Figure 8
Répartition nationale des mentions de spécialisation en 2006



Les statistiques relatives à chaque barre sont présentées en annexe 1 (tableau A9)

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2006-"

Faible au plan national, la part de certaines mentions de spécialisation peut être non négligeable localement. Ainsi, le droit rural par exemple, représente plus de 10% des mentions dans dix barreaux, situés pour deux d'entre eux en Basse-Normandie, deux en Bretagne et deux en Auvergne. Il s'agit de barreaux dans lesquels le nombre total de mentions est relativement réduit (inférieur à 25).

5.3 Proportion d'avocats titulaires d'une mention de spécialisation

Toutes matières confondues, le taux de spécialisation des avocats inscrits au tableau s'élève à 33,1% en 2006.

Ce taux varie considérablement d'un barreau à l'autre, de 262,5% à Lure (21 mentions pour 8 avocats) à 2,2% au Havre (2 mentions pour 90 avocats).

La statistique produite ne permet pas de connaître le nombre d'avocats titulaires de plusieurs mentions⁵. Pour apprécier la fréquence d'usage des différentes mentions de spécialisation (dont la liste a été fixée par l'arrêté du 8 juin 1993), nous avons rapporté le nombre de chacune d'entre elles à l'effectif total des avocats inscrits au tableau au 1er janvier 2006 (38 149).

Les données présentées ci-dessous fournissent une indication de la proportion d'avocats titulaires *d'au moins* une mention selon la nature de la spécialisation - **Tableau 21** -.

Tableau 21
Nombre et proportion d'avocats titulaires d'au moins une mention de spécialisation au 1er janvier 2006

Nature de la mention de spécialisation	Avocats titulaires d'une mention	
	Nombre	%
Droit social	2 052	5,4
Droit fiscal	1 867	4,9
Droit des sociétés	1 741	4,6
Droit des personnes	1 489	3,9
Droit commercial	1 462	3,8
Droit immobilier	1 151	3,0
Droit économique	640	1,7
Droit pénal	614	1,6
Droit des mesures d'exécution	491	1,3
Droit public	398	1,0
Droit de la propriété intellectuelle	255	0,7
Droit des relations internationales	185	0,5
Droit rural	141	0,4
Droit communautaire	81	0,2
Droit de l'environnement	66	0,2

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2006-"

Le droit social est la mention de spécialisation dont les avocats font le plus souvent usage. En effet, 5,4% d'entre eux sont titulaires d'au moins cette mention. Le droit fiscal arrive en seconde position avec 4,9% suivi du droit des sociétés (4,6%).

⁵ C'est uniquement devant les cinq barreaux où le nombre total de mentions de spécialisation est supérieur à celui des avocats inscrits au tableau que l'on peut être assuré que des avocats sont titulaires de plusieurs mentions, sans pour autant être en mesure de connaître les combinaisons des spécialisations.

- **Disparités géographiques selon la nature des mentions de spécialisation**

C'est dans le barreau de Paris que l'on observe le plus grand nombre d'avocats titulaires de chacune des mentions de spécialisation, à l'exception du droit des personnes et du droit commercial où le barreau de Marseille occupe la première position et du droit rural où le barreau de Rennes arrive en tête. De façon générale, on observe une grande concentration géographique des avocats spécialisés qui diffère sensiblement selon le type de spécialisation.

Seules les répartitions géographiques des six mentions de spécialisation les plus fréquentes, sont détaillées ci-après.

LES SECTEURS DU DROIT INTERESSANT LA VIE ECONOMIQUE ET SOCIALE

- **Droit social**

En 2006, 2 052 avocats sont titulaires d'une mention de spécialisation en droit social. La moitié d'entre eux se concentrent sur dix barreaux. Le barreau de Paris arrive en tête avec 16,1% des avocats spécialisés en droit social, celui de Marseille en deuxième position (10,2%) -**Tableau 22**-.

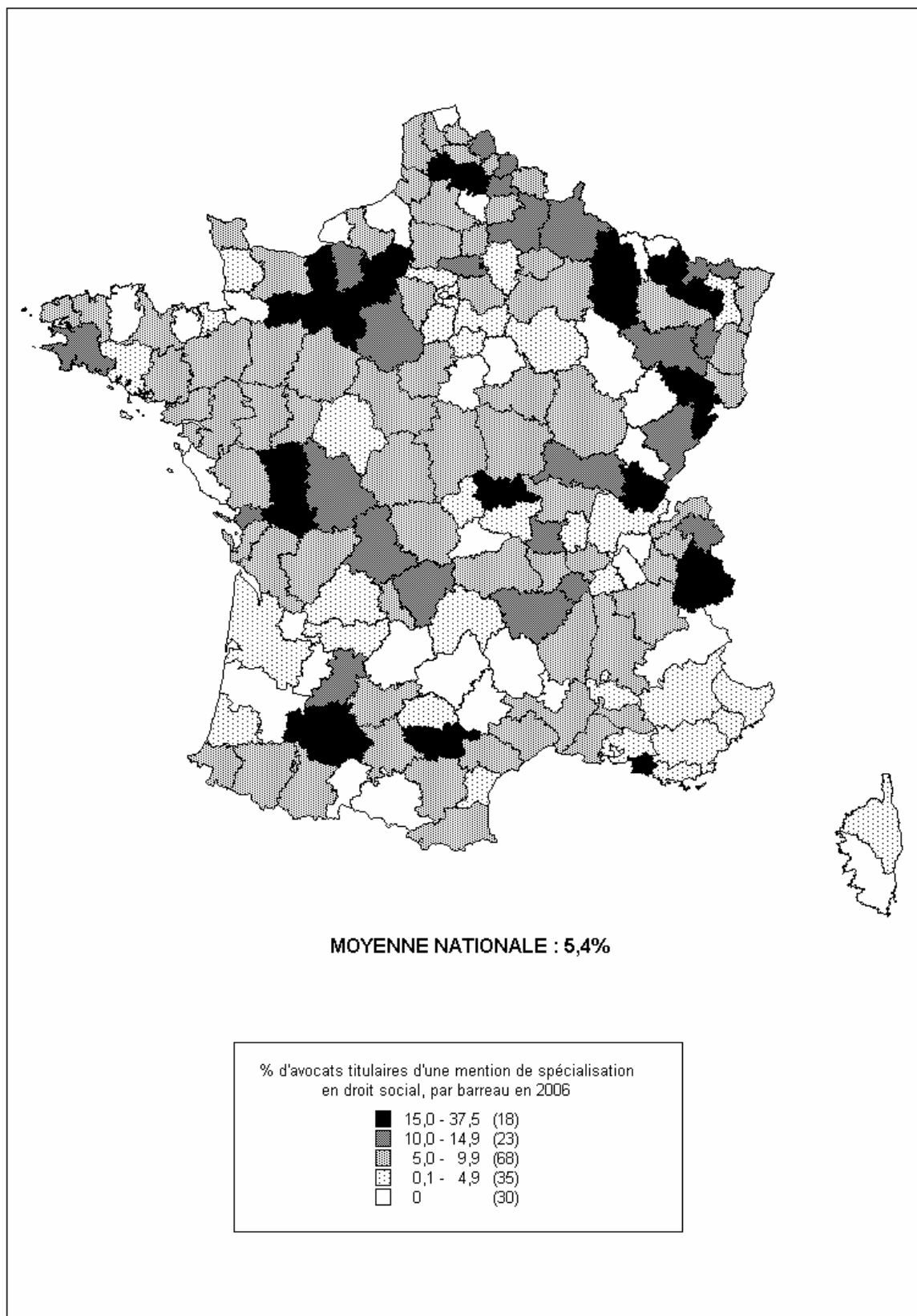
Tableau 22
Concentration géographique des avocats titulaires d'une mention de spécialisation en droit social et proportion d'avocats titulaires d'au moins cette mention au 1er janvier 2006

Barreau	Nombre d'avocats inscrits au tableau	Nombre d'avocats titulaires d'une mention de spécialisation en droit social	%	<i>cumul</i>	% d'avocats titulaires d'une mention de spécialisation en droit social (pour 100 avocats inscrits au tableau)
TOTAL	38 149	2 052	100,0		5,4
<i>dont :</i>					
PARIS	14 183	330	16,1	16,1	2,3
MARSEILLE	1 284	209	10,2	26,3	16,3
LYON	1 733	143	7,0	33,2	8,3
TOULOUSE	847	71	3,5	36,7	8,4
LILLE	663	69	3,4	40,1	10,4
NANTERRE	1 304	53	2,6	42,6	4,1
MONTPELLIER	595	45	2,2	44,8	7,6
NANTES	476	43	2,1	46,9	9,0
VERSAILLES	463	42	2,0	49,0	9,1
METZ	229	36	1,8	50,7	15,7

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2006-"

Au plan national, 5,4% des avocats font usage d'une mention de spécialisation en droit social. Parmi les barreaux qui comptent le plus grand nombre d'avocats titulaires de cette mention de spécialisation, cette proportion est particulièrement forte à Marseille (16,3%) et Metz (15,7%) et faible à Paris (2,3%) -**Figure 9** -.

Figure 9 - Proportion d'avocats titulaires d'une mention de spécialisation en droit social par barreau (2006)



Voir également Figure A9 en annexe 1, Proportion d'avocats titulaires d'une mention de spécialisation en droit social par *ressort de cour d'appel* (2006).

- **Droit fiscal**

En 2006, 1 867 avocats sont titulaires d'une mention de spécialisation en droit fiscal. Plus de la moitié d'entre eux se concentrent sur six barreaux. Le barreau de Paris arrive en tête avec 29,1% des avocats spécialisés dans cette matière, celui de Nanterre en deuxième position (9,3%) - **Tableau 23** -.

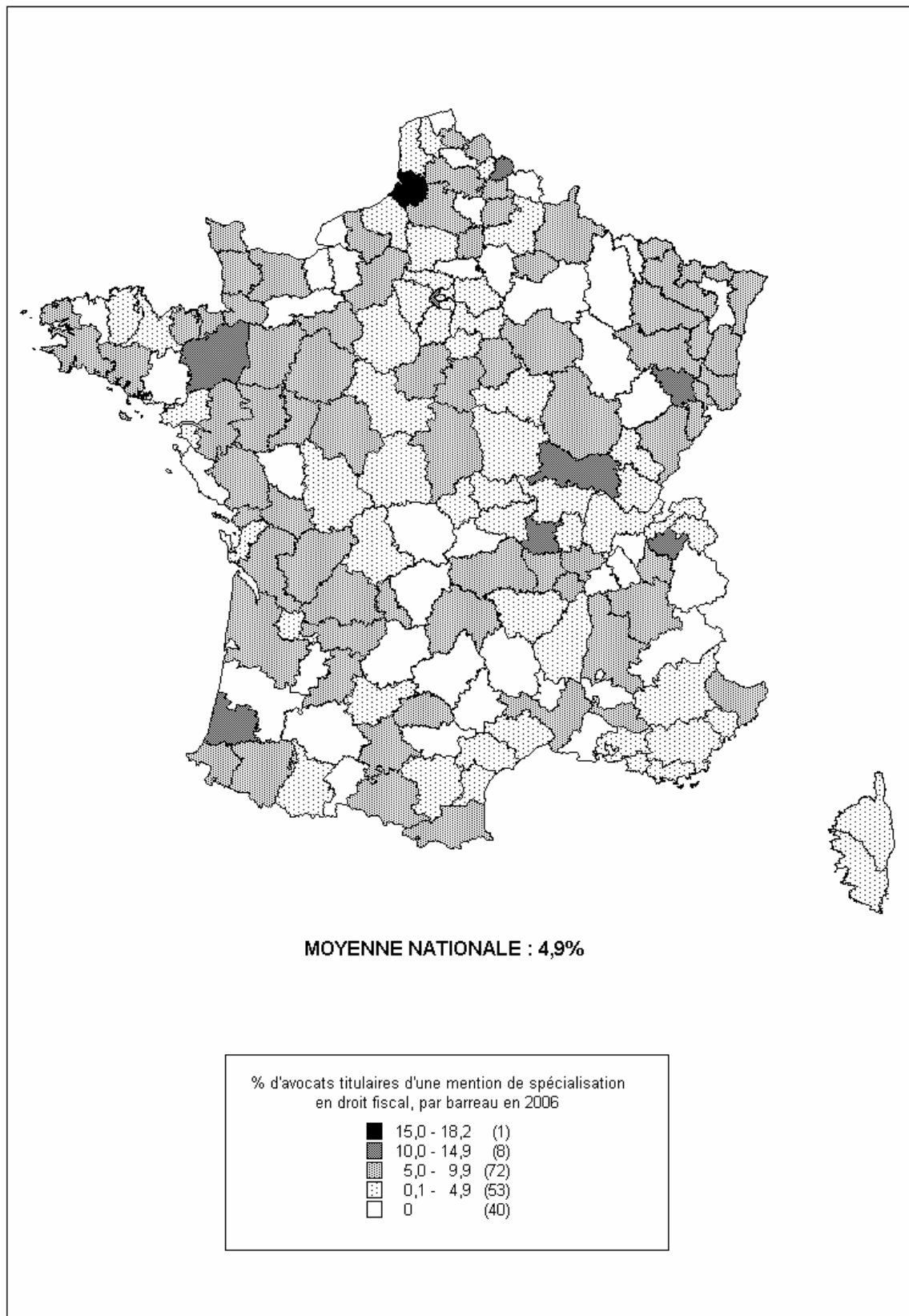
Tableau 23
Concentration géographique des avocats titulaires d'une mention de spécialisation en droit fiscal et proportion d'avocats titulaires d'au moins cette mention au 1er janvier 2006

Barreau	Nombre d'avocats inscrits au tableau	Nombre d'avocats titulaires d'une mention de spécialisation en droit fiscal	%	<i>cumul</i>	% d'avocats titulaires d'une mention de spécialisation en droit fiscal (pour 100 avocats inscrits au tableau)
TOTAL	38 149	1 867	100,0		4,9
<i>dont :</i>					
PARIS	14 183	543	29,1	29,1	3,8
NANTERRE	1 304	173	9,3	38,4	13,3
LYON	1 733	129	6,9	45,3	7,4
MARSEILLE	1 284	52	2,8	48,0	4,0
LILLE	663	52	2,8	50,8	7,8
BORDEAUX	811	52	2,8	53,6	6,4

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2006-"

Au plan national, 4,9% des avocats font usage d'une mention de spécialisation en droit fiscal. Cette proportion varie beaucoup d'un barreau à l'autre, elle est particulièrement forte à Nanterre où 13,3% des avocats sont spécialisés dans cette matière - **Figure 10** -.

Figure 10 - Proportion d'avocats titulaires d'une mention de spécialisation en droit fiscal par barreau (2006)



Voir également Figure A10 en annexe 1, Proportion d'avocats titulaires d'une mention de spécialisation en droit fiscal par *ressort de cour d'appel* (2006)

- **Droit des sociétés**

En 2006, 1 741 avocats sont titulaires d'une mention de spécialisation en droit des sociétés. La moitié d'entre eux se concentrent sur onze barreaux. Le barreau de Paris arrive en tête avec 19,5% des avocats spécialisés en droit des sociétés, celui de Lyon en deuxième position (7,1%) - **Tableau 24** -.

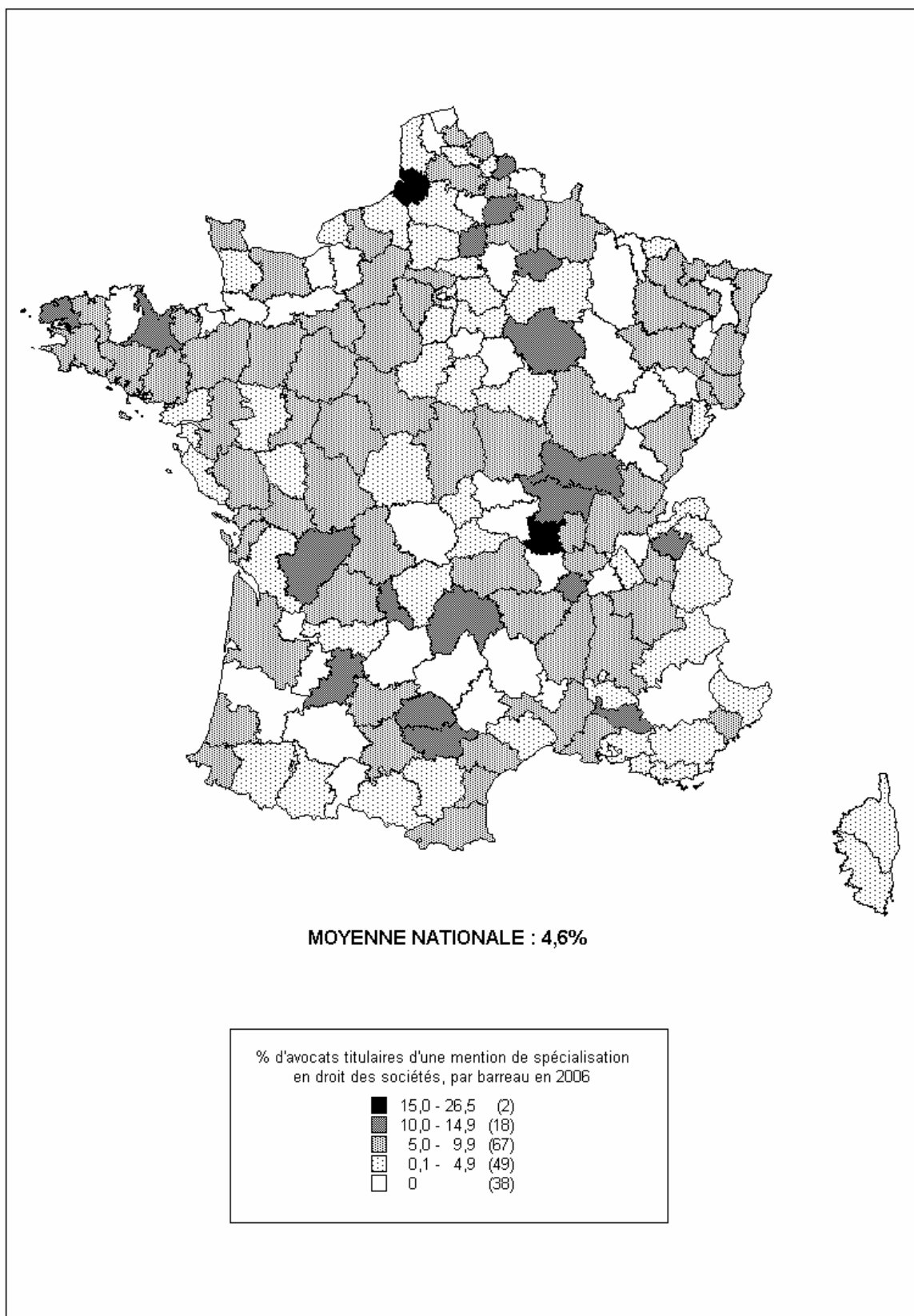
Tableau 24
Concentration géographique des avocats titulaires d'une mention de spécialisation en droit des sociétés et proportion d'avocats titulaires d'au moins cette mention au 1er janvier 2006

Barreau	Nombre d'avocats inscrits au tableau	Nombre d'avocats titulaires d'une mention de spécialisation en droit des sociétés	%	<i>cumul</i>	% d'avocats titulaires d'une mention de spécialisation en droit des sociétés (pour 100 avocats inscrits au tableau)
TOTAL	38 149	1 741	100,0		4,6
<i>dont :</i>					
PARIS	14 183	340	19,5	19,5	2,4
LYON	1 733	123	7,1	26,6	7,1
NANTERRE	1 304	67	3,8	30,4	5,1
MARSEILLE	1 284	62	3,6	34,0	4,8
TOULOUSE	847	58	3,3	37,3	6,8
LILLE	663	54	3,1	40,4	8,1
BORDEAUX	811	49	2,8	43,3	6,0
NANTES	476	36	2,1	45,3	7,6
NICE	709	32	1,8	47,2	4,5
RENNES	387	31	1,8	48,9	8,0
STRASBOURG	577	30	1,7	50,7	5,2

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2006-"

Au plan national, 4,6% des avocats font usage d'une mention de spécialisation en droit des sociétés. Cette proportion varie beaucoup d'un barreau à l'autre. Parmi ceux qui comptent le plus grand nombre d'avocats titulaires de cette mention de spécialisation, c'est à Lille et Rennes que cette proportion est la plus élevée (respectivement 8,1% et 8%) et à Paris qu'elle est la plus faible (2,4%) - **Figure 11** -.

Figure 11 - Proportion d'avocats titulaires d'une mention de spécialisation en droit des sociétés par barreau (2006)



Voir également Figure A11 en annexe 1, Proportion d'avocats titulaires d'une mention de spécialisation en droit des sociétés par ressort de cour d'appel (2006).

- **Droit commercial**

En 2006, 1 462 avocats sont titulaires d'une mention de spécialisation en droit commercial. Plus de la moitié d'entre eux se concentrent sur onze barreaux. Le barreau de Marseille arrive en tête avec 16,7% des avocats spécialisés dans cette matière, suivi du barreau de Paris (11,8%) - **Tableau 25** -.

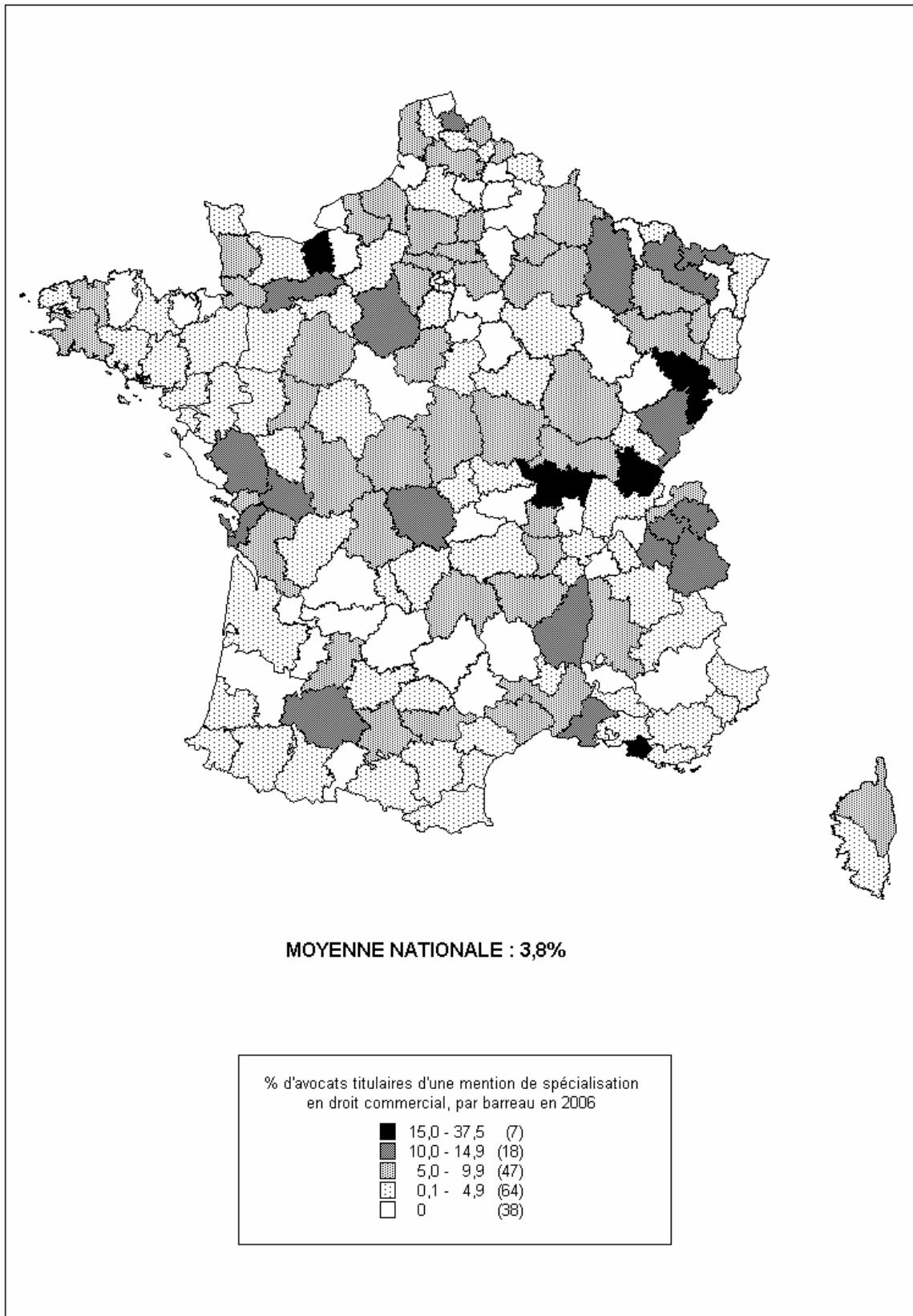
Tableau 25
Concentration géographique des avocats titulaires d'une mention de spécialisation en droit commercial et proportion d'avocats titulaires d'au moins cette mention au 1er janvier 2006

Barreau	Nombre d'avocats inscrits au tableau	Nombre d'avocats titulaires d'une mention de spécialisation en droit commercial	%	cumul	% d'avocats titulaires d'une mention de spécialisation en droit commercial (pour 100 avocats inscrits au tableau)
TOTAL	38 149	1 462	100,0		3,8
<i>dont :</i>					
MARSEILLE	1 284	244	16,7	16,7	19,0
PARIS	14 183	172	11,8	28,5	1,2
TOULOUSE	847	67	4,6	33,0	7,9
LYON	1 733	45	3,1	36,1	2,6
LILLE	663	41	2,8	38,9	6,2
VERSAILLES	463	35	2,4	41,3	7,6
MONTPELLIER	595	33	2,3	43,6	5,5
NANTERRE	1 304	32	2,2	45,8	2,5
METZ	229	32	2,2	47,9	14,0
BORDEAUX	811	27	1,8	49,8	3,3
NICE	709	25	1,7	51,5	3,5

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2006-"

Au plan national, 3,8% des avocats font usage d'une mention de spécialisation en droit commercial. Cette proportion est élevée devant deux barreaux : 19% à Marseille et 14% à Metz. En revanche, comme pour d'autres mentions de spécialisation, elle reste faible à Paris (1,2%) - **Figure 12** -.

Figure 12 - Proportion d'avocats titulaires d'une mention de spécialisation en droit commercial par barreau (2006)



Voir également Figure A12 en annexe 1, Proportion d'avocats titulaires d'une mention de spécialisation en droit commercial par *ressort de cour d'appel* (2006).

LE DROIT DES PERSONNES ET LE DROIT IMMOBILIER

- **Droit des personnes**

En 2006, 1 489 avocats sont titulaires d'une mention de spécialisation en droit des personnes. La moitié d'entre eux se concentrent sur quatorze barreaux. Le barreau de Marseille arrive en tête avec 16,4% des avocats spécialisés en droit des personnes, celui de Paris en deuxième position (5,2%) - **Tableau 26** -.

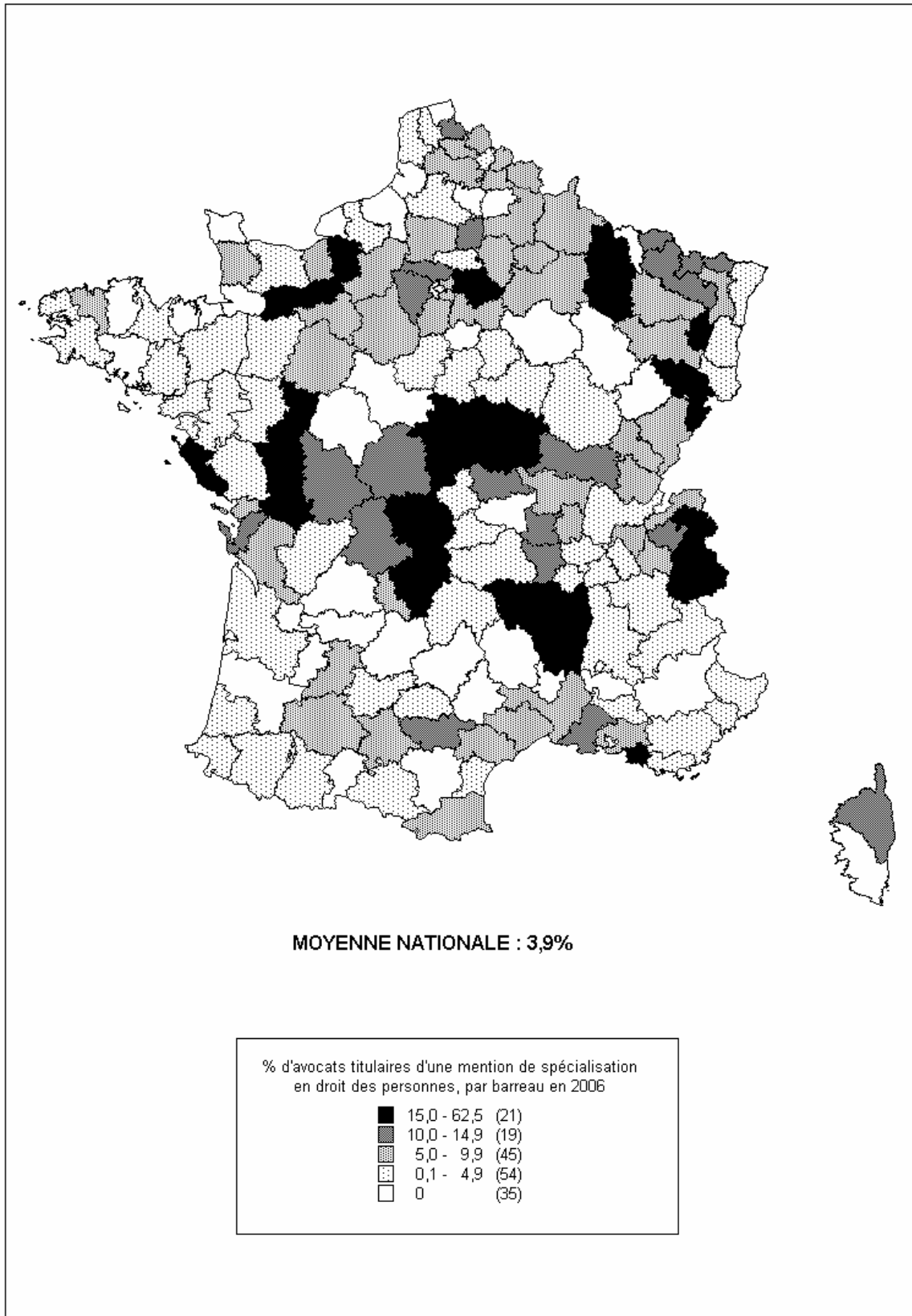
Tableau 26
Concentration géographique des avocats titulaires d'une mention de spécialisation en droit des personnes et proportion d'avocats titulaires d'au moins cette mention au 1er janvier 2006

Barreau	Nombre d'avocats inscrits au tableau	Nombre d'avocats titulaires d'une mention de spécialisation en droit des personnes	%	cumul	% d'avocats titulaires d'une mention de spécialisation en droit des personnes (pour 100 avocats inscrits au tableau)
TOTAL	38 149	1 489	100,0		3,9
<i>dont :</i>					
MARSEILLE	1 284	244	16,4	16,4	19,0
PARIS	14 183	78	5,2	21,6	0,5
TOULOUSE	847	60	4,0	25,7	7,1
VERSAILLES	463	56	3,8	29,4	12,1
MONTPELLIER	595	38	2,6	32,0	6,4
NANTERRE	1 304	38	2,6	34,5	2,9
CRETEIL	397	38	2,6	37,1	9,6
LYON	1 733	37	2,5	39,6	2,1
LILLE	663	37	2,5	42,0	5,6
PONTOISE	272	30	2,0	44,1	11,0
METZ	229	26	1,7	45,8	11,4
NICE	709	26	1,7	47,5	3,7
AIX-en-PROVENCE	463	26	1,7	49,3	5,6
EVRY	255	24	1,6	50,9	9,4

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2006-"

Au plan national, 3,9% des avocats font usage d'une mention de spécialisation en droit des personnes. Au niveau des barreaux, cette proportion est particulièrement forte à Marseille (19%) et très faible à Paris (0,5%) – **Figure 13** -.

Figure 13 - Proportion d'avocats titulaires d'une mention de spécialisation en droit des personnes par barreau (2006)



Voir également Figure A13 en annexe 1, Proportion d'avocats titulaires d'une mention de spécialisation en droit des personnes par *ressort de cour d'appel* (2006).

- **Droit immobilier**

En 2006, 1 151 avocats sont titulaires d'une mention de spécialisation en droit immobilier. Plus de la moitié d'entre eux se concentrent sur dix barreaux. Le barreau de Paris arrive en tête représentant 21,1% des effectifs nationaux et Marseille en seconde position (6%) - **Tableau 27** -.

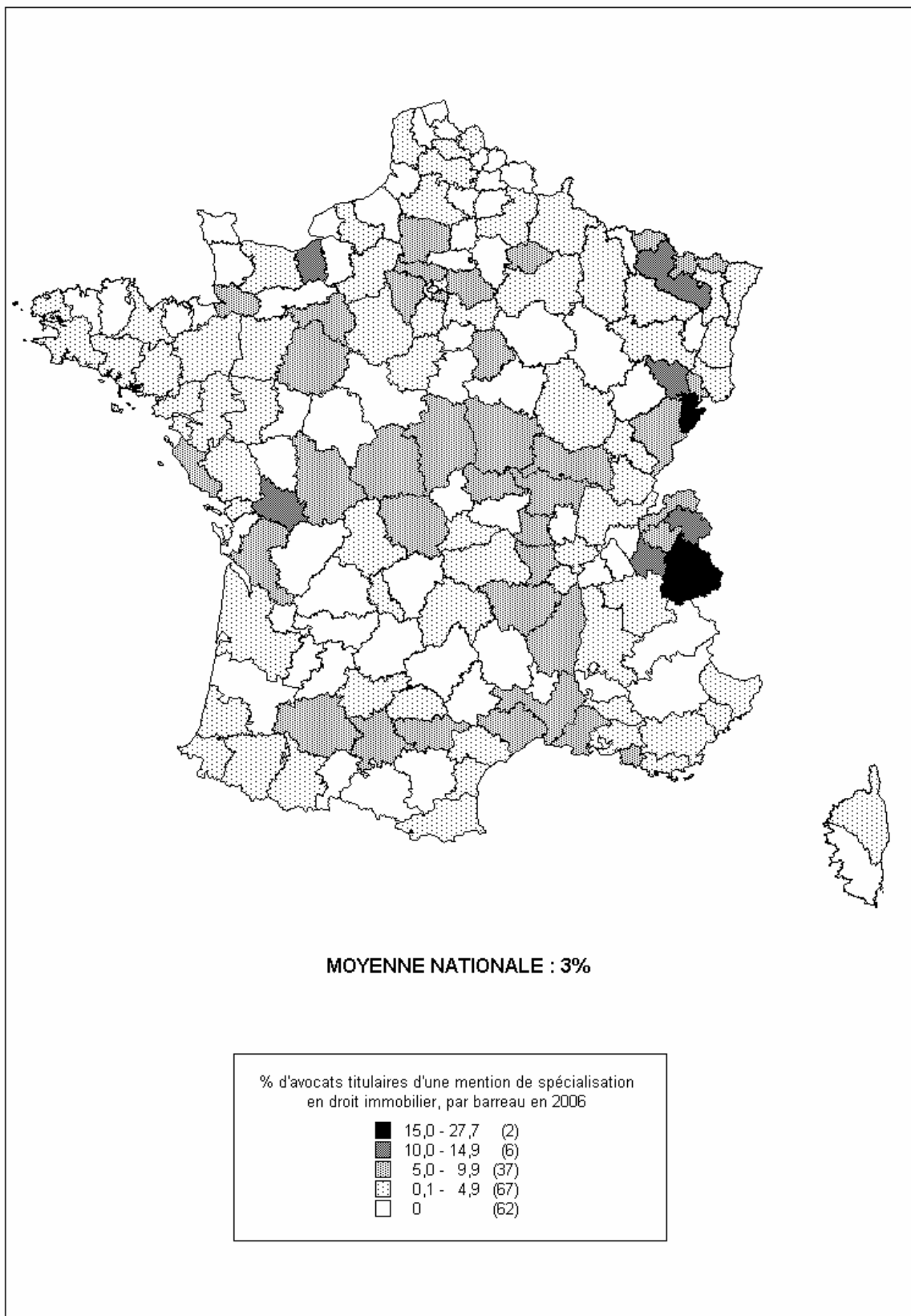
Tableau 27
Concentration géographique des avocats titulaires d'une mention de spécialisation en droit immobilier et proportion d'avocats titulaires d'au moins cette mention au 1er janvier 2006

Barreau	Nombre d'avocats inscrits au tableau	Nombre d'avocats titulaires d'une mention de spécialisation en droit immobilier	%	<i>cumul</i>	% d'avocats titulaires d'une mention de spécialisation en droit immobilier (pour 100 avocats inscrits au tableau)
TOTAL	38 149	1 151	100,0		3,0
<i>dont :</i>					
PARIS	14183	243	21,1	21,1	1,7
MARSEILLE	1284	69	6,0	27,1	5,4
TOULOUSE	847	57	5,0	32,1	6,7
LYON	1733	37	3,2	35,3	2,1
MONTPELLIER	595	32	2,8	38,1	5,4
NICE	709	32	2,8	40,8	4,5
METZ	229	31	2,7	43,5	13,5
VERSAILLES	463	30	2,6	46,1	6,5
LILLE	663	30	2,6	48,7	4,5
NANTERRE	1304	29	2,5	51,3	2,2

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2006-"

Au plan national, 3% des avocats font usage d'une mention de spécialisation en droit immobilier. Comme pour les autres mentions de spécialisation, cette proportion varie beaucoup d'un barreau à l'autre : de 13,5% à Metz à 1,7% à Paris – **Figure 14** -.

Figure 14 - Proportion d'avocats titulaires d'une mention de spécialisation en droit immobilier par barreau (2006)



Voir également Figure A14 en annexe 1, Proportion d'avocats titulaires d'une mention de spécialisation en droit immobilier par *ressort de cour d'appel* (2006).

Parmi les autres mentions de spécialisation, on relève une très forte concentration géographique pour trois d'entre elles. Dans le secteur de la propriété intellectuelle, 69,4% des 255 avocats titulaires de cette mention de spécialisation sont inscrits au barreau de Paris. Dans le domaine du droit des relations internationales, 62,2% des 185 avocats titulaires d'une mention de spécialisation sont inscrits aux barreaux de Paris et de Nanterre. Enfin, dans celui du droit communautaire (81 avocats spécialisés), la moitié des avocats sont également inscrits à ces deux barreaux.

6. LES AVOCATS ETRANGERS

6.1 La répartition géographique des avocats étrangers

Au 1er janvier 2006, 1 425 avocats étrangers ont été recensés sur l'ensemble du territoire, soit 12,2% de plus qu'en 2005 (155 avocats étrangers de plus). Parmi les onze barreaux qui comptent le plus grand nombre d'avocats étrangers, l'augmentation relative la plus forte concerne le barreau de Bobigny (+28,6%), la baisse la plus importante, le barreau de Strasbourg (-14,3%).

- **Très forte concentration géographique des avocats étrangers**

Les avocats étrangers sont concentrés sur cinquante deux barreaux (*voir annexe 1, tableau A10c*). Le barreau de Paris en totalise à lui seul 77,3%, Nanterre occupe la seconde place avec 49 avocats (3,4%) - **Tableau 28** -. Notons que 23 barreaux ne comptent qu'un seul avocat étranger et que près des trois quarts (129) n'en comptent aucun.

Tableau 28
Nombre d'avocats étrangers par barreau
Onze barreaux comptent plus de dix avocats étrangers

Barreau	Nombre total d'avocats	Avocats étrangers			Proportion d'avocats étrangers (%)
		Nombre	%	Cumul	
TOTAL	45 818	1 425	100,0		3,1
<i>dont :</i>					
PARIS	18 461	1 102	77,3	77,3	6,0
NANTERRE	1 679	49	3,4	80,8	2,9
MARSEILLE	1 440	29	2,0	82,8	2,0
BOBIGNY	378	27	1,9	84,7	7,1
BORDEAUX	918	23	1,6	86,3	2,5
NICE	817	23	1,6	87,9	2,8
LYON	1 974	17	1,2	89,1	0,9
LILLE	756	15	1,1	90,2	2,0
TOULOUSE	982	14	1,0	91,2	1,4
STRASBOURG	644	12	0,8	92,0	1,9
VERSAILLES	566	10	0,7	92,7	1,8

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2006-"

Les avocats étrangers représentent 3,1% de l'ensemble des avocats inscrits à un barreau français. Pour les barreaux dans lesquels ils sont les plus nombreux, cette part varie de 7,1% à Bobigny à 0,9% à Lyon.

6.2 Nationalité des avocats étrangers exerçant dans des barreaux français

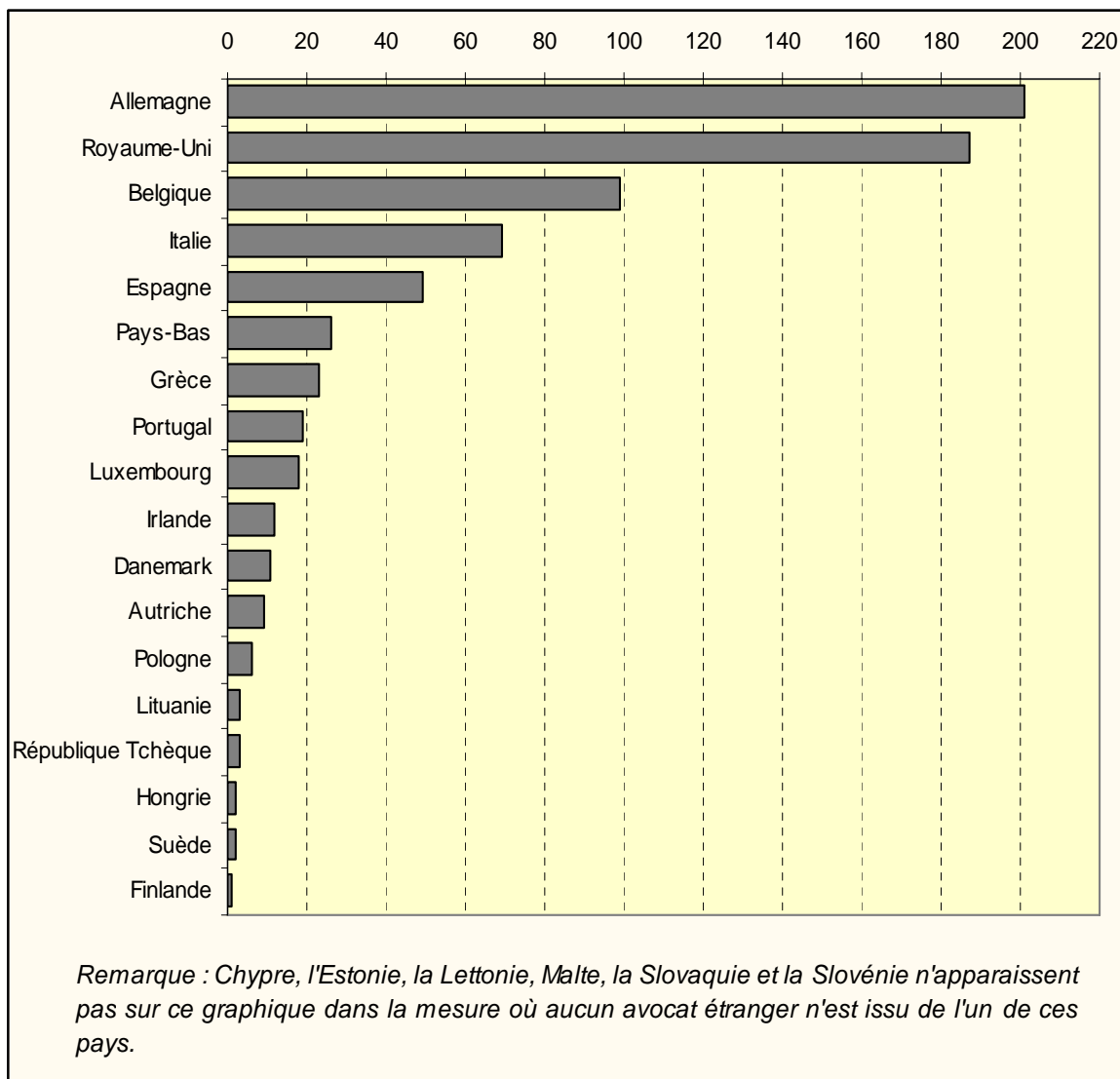
Parmi les 1 425 avocats étrangers recensés en 2006, 740, soit plus de la moitié sont originaires d'un pays de l'Union européenne (51,9%), pour la plus grande part d'Allemagne (14,1%) et du Royaume-Uni (13,1%). Les avocats étrangers issus d'un pays hors Union européenne sont principalement originaires d'un pays d'Afrique (25,5%) et d'Amérique du Nord (13,3%) - **Tableau 29 et Figures 15a et 15b** -.

Tableau 29
Répartition des avocats étrangers selon les nationalités
les plus représentées au 1er janvier 2006

Nationalité	Nombre d'avocats étrangers	%
TOTAL	1 425	100,0
TOTAL Union Européenne	740	51,9
<i>dont :</i>		
Allemagne	201	14,1
Royaume-Uni	187	13,1
Belgique	99	6,9
Italie	69	4,8
Espagne	49	3,4
Pays-Bas	26	1,8
Grèce	23	1,6
Portugal	19	1,3
Luxembourg	18	1,3
Irlande	12	0,8
TOTAL hors Union Européenne	685	48,1
<i>dont :</i>		
Pays d' Afrique hors Maghreb	203	14,2
Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie)	161	11,3
Etats-Unis	156	10,9
Pays du Proche et Moyen-Orient	46	3,2
Canada	34	2,4
Pays d' Europe centrale et orientale	29	2,0
Pays d' Amérique centrale et du Sud	15	1,1
Chine	14	1,0

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2006-"

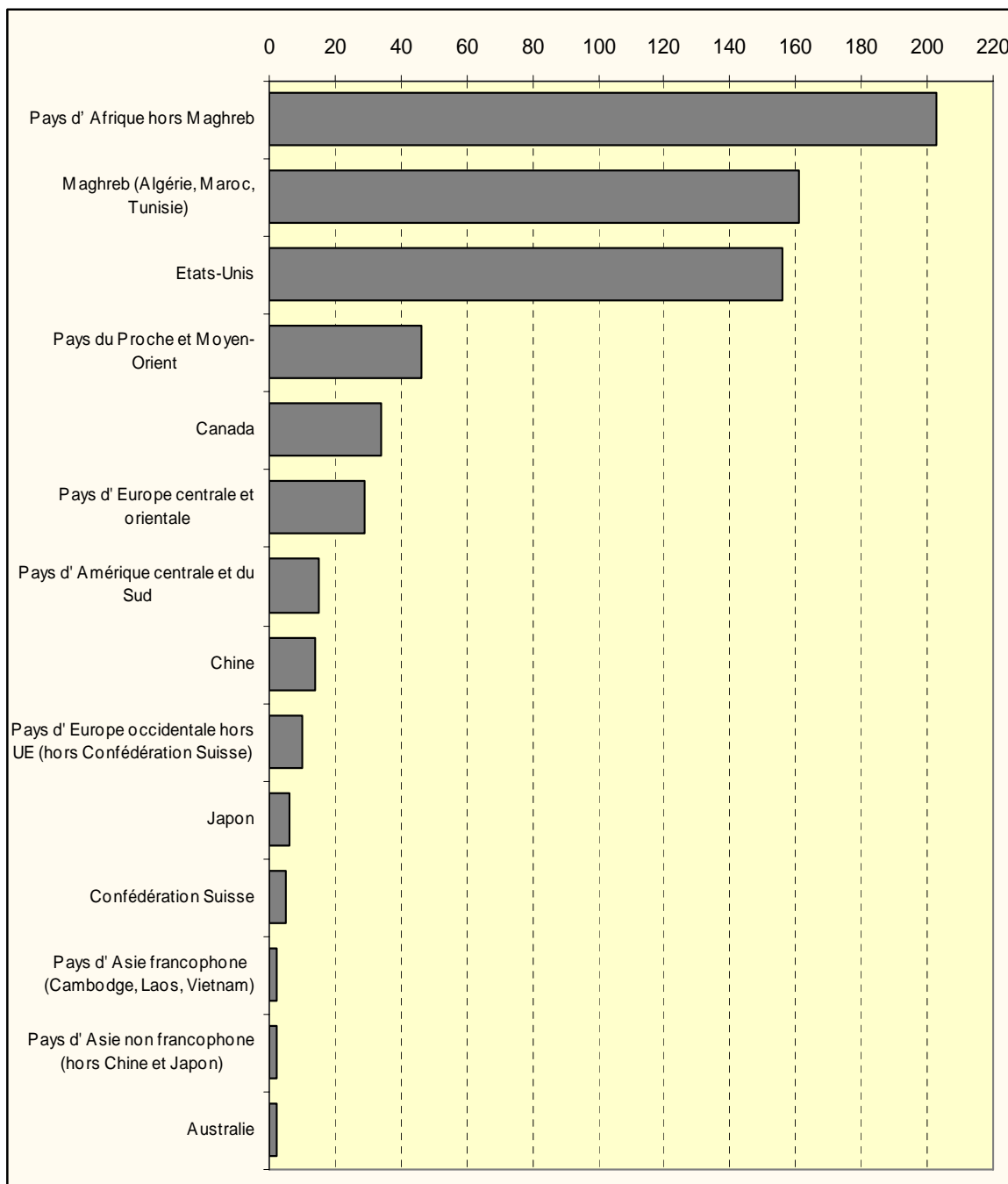
Figure 15a
Nombre d'avocats étrangers selon la nationalité en 2006
- Union Européenne -



Les statistiques plus détaillées sont présentées en annexe 1 (tableau A10a)

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2006-"

Figure 15b
Nombre d'avocats étrangers selon la nationalité en 2006
- Hors Union Européenne -



Les statistiques plus détaillées sont présentées en annexe 1 (tableau A10a)

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2006-"

6.3 Exercice de la profession d'avocat par les ressortissants des Etats membres de l'Union européenne selon qu'ils exercent sous le titre français d'avocat ou leur titre d'origine

Sur les 740 avocats étrangers issus d'un pays de l'Union européenne, 82,7% exercent sous le titre français d'avocat⁶. Pour les deux nationalités les plus représentées ; cette proportion est de 79,1% pour les avocats d'origine allemande et de 79,7% pour ceux originaires du Royaume-Uni.

Les cinq avocats originaires de la Confédération Suisse exercent tous sous le titre français d'avocat (*voir annexe 1, tableau A10b*).

7. LES AVOCATS INSCRITS A UN BARREAU ETRANGER

Au 1er janvier 2006, 1 643 avocats sont inscrits à la fois dans un barreau français et dans un barreau étranger, soit 3,6% des avocats. Leur nombre a progressé de 9,8% entre 2005 et 2006.

La quasi-totalité (94,3%) concerne des avocats inscrits au barreau de Paris, les 5,7% restant se répartissant entre vingt huit autres barreaux, notamment ceux de Nanterre, Strasbourg, Marseille, Nice et Toulouse (*voir annexe 1, tableau A11b*).

Sur les 923 avocats inscrits également dans un barreau d'un pays de l'Union européenne, plus d'un quart (27,8%) le sont dans un pays du Royaume-Uni et 16,5% se partagent entre l'Allemagne et la Belgique. Hors pays de l'Union européenne, un tiers est inscrit dans un barreau d'Amérique du Nord, principalement aux Etats-Unis – **Tableau 30** -(*voir annexe 1, tableau A11a*).

Tableau 30
Répartition des avocats également inscrits à un barreau étranger selon les pays les plus représentés au 1er janvier 2006

Pays	Nombre	%
TOTAL	1 643	100,0
TOTAL Union Européenne, dont :	923	56,2
Royaume-Uni	457	27,8
Allemagne	141	8,6
Belgique	130	7,9
Espagne	70	4,3
Italie	32	1,9
Grèce	23	1,4
TOTAL hors Union Européenne, dont :	720	43,8
Etats-Unis	503	30,6
Pays du Proche et Moyen-Orient	60	3,7
Canada	41	2,5
Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie)	30	1,8
Pays d' Amérique centrale et du Sud	22	1,3
Pays d' Afrique hors Maghreb	21	1,3

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2006-"

⁶ Il s'agit des avocats ayant passé l'examen de l'article 99 du décret du 27/11/1991 ou ayant bénéficié de l'assimilation de l'article 89 de la loi du 31/12/1971 (Réforme de la loi du 11/02/2004).

8. LES BUREAUX SECONDAIRES

Le nombre de bureaux secondaires ouverts dans le ressort des barreaux par des avocats non inscrits à ces barreaux a augmenté de 5,5% entre 2005 et 2006, passant de 822 à 867. La moitié sont situés dans seize barreaux et parmi eux 14,3% se situe dans celui de Paris. Dans trente six barreaux aucun bureau secondaire n'a été ouvert - **Tableau 31** -.

Tableau 31
Répartition des bureaux secondaires (%)
Vingt barreaux comptent plus de dix bureaux secondaires

Barreau	Nombre de bureaux secondaires	%	Cumul
TOTAL	867	100,0	
<i>dont :</i>			
PARIS	124	14,3	14,3
BORDEAUX	36	4,2	18,5
VERSAILLES	36	4,2	22,6
GRASSE	28	3,2	25,8
AIX-en-PROVENCE	26	3,0	28,8
NICE	25	2,9	31,7
TOULOUSE	25	2,9	34,6
PONTOISE	19	2,2	36,8
EVRY	18	2,1	38,9
MARSEILLE	17	2,0	40,8
NANTES	17	2,0	42,8
AVIGNON	16	1,8	44,6
STRASBOURG	14	1,6	46,3
LILLE	14	1,6	47,9
NIMES	14	1,6	49,5
BAYONNE	14	1,6	51,1
LIBOURNE	11	1,3	52,4
BASSE-TERRE	10	1,2	53,5
MONTPELLIER	10	1,2	54,7
ROUEN	10	1,2	55,8

Les statistiques relatives à chaque barreau sont présentées en annexe 1 (tableau A12).

Source : Ministère de la Justice, D.A.C.S, Cellule Etudes et Recherches, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2006-"

ANNEXE 1

TABLEAUX STATISTIQUES ET CARTES

LISTE DES TABLEAUX ET CARTES

N°	TABLEAUX	Page
A1a	Nombre d'avocats par barreau et ressort de cour d'appel au 1er janvier 2006 - <i>Proportion d'avocats stagiaires (%)</i> -.....	50
A1b	Nombre d'avocats par barreau et ressort de cour d'appel au 1er janvier 2006 - <i>Répartition pour 100 avocats de chaque cour d'appel</i> -.....	57
A2a	Nombre d'avocats pour 100 000 habitants par barreau et ressort de cour d'appel.....	64
A2b	Nombre d'avocats pour 100 000 habitants par département.....	70
A3	Répartition des hommes et des femmes par barreau et ressort de cour d'appel au 1er janvier 2006 – <i>Proportion de femmes inscrites au barreau, au tableau et sur la liste du stage</i> -	73
A4	Evolution du nombre d'avocats inscrits au tableau et sur la liste du stage par barreau et ressort de cour d'appel de 1996 à 2006 – <i>Taux d'accroissement 2005-2006 (%)</i> -	80
A5	Répartition des avocats honoraires selon le sexe par barreau et ressort de cour d'appel au 1er janvier 2006 – <i>Proportion de femmes (%)</i> -	86
A6	Nombre d'avocats inscrits au tableau selon le mode d'exercice, par barreau et ressort de cour d'appel au 1er janvier 2006.....	93
A7	Nombre d'avocats inscrits sur la liste du stage selon le mode d'exercice, par barreau et ressort de cour d'appel au 1er janvier 2006.....	100
A8a	Nombre de groupements d'exercice par barreau et ressort de cour d'appel au 1er janvier 2006.....	107
A8b	Evolution du nombre de SA, SARL et EURL par barreau entre 2005 et 2006 - <i>Tri décroissant sur le nombre total de SA, SARL et EURL en 2006</i> -.....	114
A8c	Nombre de sociétés de participations financières de profession libérale par barreau au 1er janvier 2006.....	115
A9	Nombre de mentions de spécialisation par barreau et ressort de cour d'appel au 1er janvier 2006.....	116
A10a	Répartition des avocats étrangers selon leur nationalité de 1996 à 2006 - <i>Taux d'accroissement 2005-2006 (%)</i>	122

A10b	Répartition des avocats de l'Union Européenne et de la Confédération Suisse selon le titre sous lequel ils exercent au 1er janvier 2006 - % d'avocats exerçant sous le titre français d'avocat.....	123
A10c	Evolution du nombre d'avocats étrangers par ressort de cour d'appel entre 1996 et 2006.....	124
A11a	Répartition des avocats également inscrits à un barreau étranger au 1er janvier 2006.....	125
A11b	Evolution du nombre d'avocats également inscrits à un barreau étranger de 1996 à 2006.....	126
A12	Evolution du nombre de bureaux secondaires ouverts dans le ressort des barreaux par des avocats non inscrits à ces barreaux de 1996 à 2006	127

CARTES

Figure A1	Proportion d'avocats stagiaires par ressort de cour d'appel (2006).....	134
Figure A2	Nombre d'avocats pour 100 000 habitants par ressort de cour d'appel (2006).....	135
Figure A3	Proportion de femmes parmi les avocats par ressort de cour d'appel (2006).....	136
Figure A9	Proportion d'avocats titulaires d'une mention de spécialisation en droit social par ressort de cour d'appel (2006).....	137
Figure A10	Proportion d'avocats titulaires d'une mention de spécialisation en droit fiscal par ressort de cour d'appel (2006).....	138
Figure A11	Proportion d'avocats titulaires d'une mention de spécialisation en droit des sociétés par ressort de cour d'appel (2006).....	139
Figure A12	Proportion d'avocats titulaires d'une mention de spécialisation en droit commercial par ressort de cour d'appel (2006).....	140
Figure A13	Proportion d'avocats titulaires d'une mention de spécialisation en droit des personnes par ressort de cour d'appel (2006).....	141
Figure A14	Proportion d'avocats titulaires d'une mention de spécialisation en droit immobilier par ressort de cour d'appel (2006).....	142